

COFIDUR EMS



ENGAGÉ POUR LE FUTUR

COFIDUR SEICO

GROUPE COFIDUR

RAPPORT FINANCIER 2025

SOMMAIRE

01

INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR

- A. Rapport de Gestion
- B. Rapport du Conseil d'Administration
- C. Evènements post clôture

02

PRÉSENTATION DE COFIDUR

03

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

- A. Note sur le Compte de Résultat Consolidé
- B. Note sur le Bilan Consolidé
- C. Informations Générales
- D. Rapport Spécial Conventions Réglementées
- E. Rapport des Commissaires aux Comptes

04

COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2025

- A. Note sur le Bilan
- B. Note sur le Compte de Résultat
- C. Autres Informations
- D. Rapport de Gestion
- E. Rapport des Commissaires aux Comptes

05

RAPPORTS SPÉCIAUX



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 9 avril 2026

Laurent DUPOIRON

Président Directeur Général



INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR



1.1 MOT DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires, chers clients, chers fournisseurs, Mesdames et Messieurs

Cette année 2025 marque la fin de notre premier plan initié en 2021 et se solde par une 5^{ème} année consécutive de croissance avec un chiffre d'affaires à 83,6 M€. Avec l'intégration de Cofidur Seico et la rénovation du site de Périgueux, l'attractivité du groupe s'est améliorée en proposant une offre de service plus large et des sites de production adaptés.

L'incertitude et les événements mondiaux impactent les activités et ralentissent les investissements. Avec de nouveaux acteurs qui cherchent à se diversifier et de nombreuses évolutions dans le monde des EMS, la concurrence s'est accrue. De nouveaux besoins de mémoires pour l'IA et les différents conflits laissent craindre de nouvelles difficultés d'approvisionnement sur le marché des composants entraînant probablement des hausses et des allongements de délais.

Malgré ce contexte, nous avons fait le choix d'engager un nouveau projet IMPULSE 2028 basé sur le développement commercial, l'amélioration de notre performance, la refonte de notre SMII et le développement de l'innovation. La reconstruction du bâtiment B de Laval va permettre de disposer d'un environnement sécurisé pour des produits sensibles.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Laurent Dupoiron





INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR

A. RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société COFIDUR SA et ses filiales COFIDUR EMS et COFIDUR SEICO, les termes « COFIDUR » ou la « Société » désignent la société COFIDUR SA. Le terme « COFIDUR EMS ou COFIDUR SEICO » désigne les sociétés d'exploitations.



1.A1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025

- Pour la 5^{ème} année consécutive, notre chiffre d'affaires est en croissance et s'établit maintenant à 83,6 M€.
- Dans notre démarche d'amélioration de l'attractivité du groupe, le site de Périgueux a été inauguré le 14 novembre dans sa nouvelle configuration intégrant une amélioration de la performance énergétique, une extension de 1000 m² et une reconfiguration de l'espace industriel.
- Cette année a également été marquée par le lancement d'un nouveau programme de progrès au travers du plan IMPULSE 2028 basé sur un développement commercial, l'amélioration de notre performance, la refonte de notre SMII et une démarche d'innovation accrue.
- Dans un contexte où de nombreux donneurs d'ordre manquent de visibilité et où l'incertitude est forte, le marché industriel est en net ralentissement.
- La décroissance des marchés automobile et industriels, les regroupements ou changement de contrôle de certains acteurs EMS accroissent la concurrence.

1.A2 GOUVERNANCE DU GROUPE

Notre gouvernance repose sur des principes solides de transparence, d'intégrité et de responsabilité. Notre équipe dirigeante, composée de professionnels expérimentés et de terrain, veille à une gestion rigoureuse et à des prises de décision stratégiques alignées avec nos valeurs.

Nous mettons un accent particulier sur la collaboration, la communication et l'innovation, afin de répondre aux défis du marché tout en respectant les exigences de nos clients, partenaires et investisseurs.

Cette approche de gouvernance nous permet de créer un environnement durable, propice à la croissance et à la réussite à long terme de l'entreprise.



De gauche à droite : Gilles DELAUNAY (*Directeur des Ressources Humaines*) | Nicolas DJERBI (*Directeur Site de Périgueux*) | Hervé OLRÉY (*Directeur Achats & Directeur site de Cofidur SEICO*) | Charlotte CHEMIN (*Directrice Administrative & Financière*) | Jean-François REMOUÉ (*Directeur Commercial*) | Laurent DUPOIRON (*Président*) | Jean-François PARESSANT (*Directeur site de Laval*)

1.A3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la société et s'assure de leurs mises en œuvre. Il définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) membres.

La durée des fonctions des administrateurs est de cinq (5) années.

Le conseil d'administration est présidé par Mr Laurent DUPOIRON Président, Directeur Général de COFIDUR SA.

À la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFIDUR SA

Prénom – NOM	Mandat exercé	Âge (2025)	Date de première nomination/ renouvellement	Date de fin de mandat
Laurent DUPOIRON	Président-Directeur Général Administrateur	64 ans	Nomination administrateur : 26 mai 2020 Nomination PDG : 1 ^{er} avril 2021	AG 2026
Charlotte CHEMIN	Administrateur	46 ans	Nomination : 26 mai 2020	AG 2026
Daniel THAUVIN	Administrateur	77 ans	Nomination : 17 mai 2013 Renouvellement : 15 mai 2025	AG 2031
Nicolas DJERBI	Administrateur	45 ans	Cooptation : 09 décembre 2021 Ratification par AG du 17 mai 2022	AG 2026
Hervé OLRVY	Administrateur	51 ans	Cooptation : 09 décembre 2021 Ratification par AG du 17 mai 2022	AG 2026



1.A4 LA DIRECTION DE COFIDUR SA

À la date du présent document, la Direction de COFIDUR SA est assurée par :

- Laurent DUPOIRON : Président Directeur Général
- Charlotte CHEMIN : Directrice Administrative & Financière



1.A5 LA DIRECTION DE COFIDUR EMS

À la date du présent document, les Responsabilités de Direction de COFIDUR EMS sont assurées comme suit :

- DMDEV représenté par Laurent DUPOIRON : Président
- Charlotte CHEMIN : Directrice Administrative & Financière
- Gilles DELAUNAY : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication
- Nicolas DJERBI : Directeur Site de Périgueux
- Hervé OLRVY : Directeur des Achats, Partenariats et du Développement Amont
- Jean-François PARESSANT : Directeur Site de Laval
- Jean-François REMOUÉ : Directeur Commercial



1.A6 LE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Dénomination	Date de nomination/ renouvellement	Date de fin de mandat
Titulaire 1	EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE	Nomination : 16 mai 2014 Renouvellement : 25 mai 2020	AG 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025
Titulaire 2	ERNST & YOUNG et Autres	Nomination : 16 mai 2014 Renouvellement : 25 mai 2020	AG 2026 approuvant les comptes de l'exercice 2025



1.A7 PRÉSENTATION DE L'ACTIONNARIAT

UN GROUPE CÔTÉ SUR EURONEXT

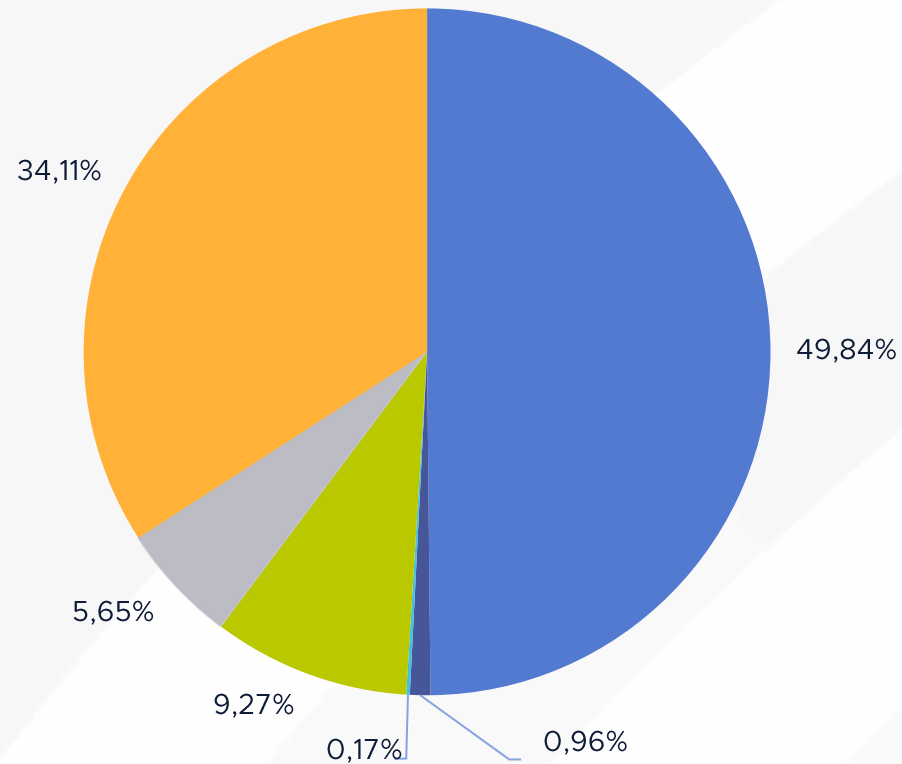
Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025.

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que Les sociétés contrôlées au 31 décembre 2025 sont :

Cofidur EMS, à raison de 424 078 actions soit 100% du capital social

Cofidur SEICO, à raison de 25 000 actions soit 100% du capital social

1.A7 PRÉSENTATION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2025



- Dordogne Mayenne Développement et de concert
- COFIDUR SA (Auto détention)
- Actionnariat salarié Cofidur Ems
- Peter Gyllenhammar AB
- Consortium Famille Raboutet
- Public

Répartition du capital COFIDUR SA	Nombre d'action	% détention
Dordogne Mayenne Développement et de concert	19 277	49,84%
Autocontrôle	372	0,96%
Actionnariat Salarié Cofidur EMS	65	0,17%
Peter Gyllenhammar AB	3 585	9,27%
Famille RABOUTET et de concert	2 185	5,65%
Public	13 191	34,11%
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%

1.A8 OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS

En 2025, la Société a procédé au rachat de 106 actions propres.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en avril 2024 avec une durée d'acquisition et de conservation de 2 ans au total.

OBJECTIFS DE RACHAT	NOMBRE D' ACTIONS
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	372
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	372



1.A9 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.



1.A10 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice 2025, aucun dirigeant n'a procédé à l'acquisition d'actions.

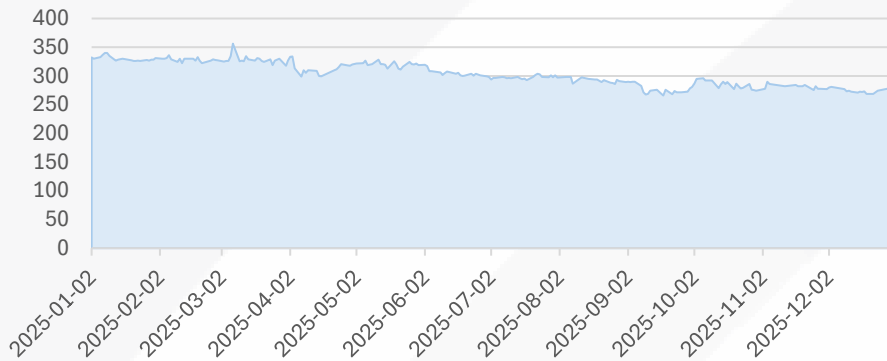
1.A11 EVOLUTION DU COURS DE LA BOURSE

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 1^{er} octobre 1995.

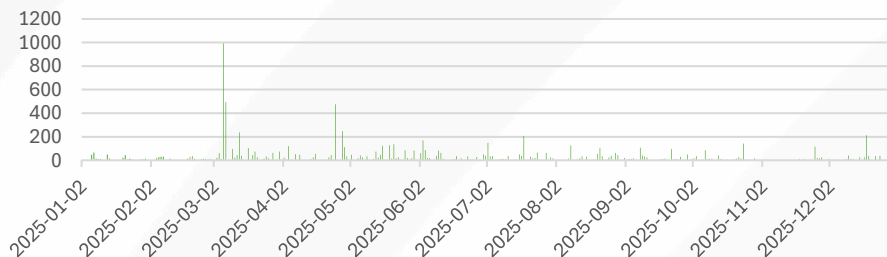
Au cours de l'exercice 2025, 9532 actions ont été échangées pour un total de 2,960M€

Avec une faible liquidité, le cours a été impacté par la vente massive d'actions des actionnaires significatifs.

Evolution du cours



Number of Shares



Données				
Mois (Date)	Min. de Low	Max. de High	Somme de Number of Shares	Somme de Turnover
janv	320	342	348	115 128 €
févr	318	344	279	91 800 €
mars	312	384	2472	831 074 €
avr	296	334	1288	407 093 €
mai	300	336	970	309 655 €
juin	294	320	736	226 740 €
juil	288	304	881	260 758 €
août	278	306	603	175 294 €
sept	264	292	509	140 058 €
oct	274	298	490	139 430 €
nov	272	290	221	61 316 €
déc	268	292	735	202 286 €
Total général	264	384	9532	2 960 632 €

Source Euronext



INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR

B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.B1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DURÉE DU MANDAT	FONCTIONS EXERCÉES DANS LA SOCIÉTÉ	AUTRES MANDATS ACTUELLEMENT EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Monsieur Laurent DUPOIRON	Date de nomination : 26 mai 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025	Président Directeur Général Administrateur	DM DEVELOPPEMENT : Président
Monsieur Daniel THAUVIN	Date de nomination : 23 mai 2019 Date d'échéance du mandat : AG 2025 sur comptes 2024	Administrateur	
Madame Charlotte CHEMIN	Date de nomination : 26 mai 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025	Directrice Administrative et Financière & Administrateur	SLE de la MAYENNE : Administrateur
Monsieur Hervé OLRÉ	Date de nomination : 9 septembre 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025	Directeur Achat et développement Partenariat & Administrateur	
Monsieur Nicolas DJERBI	Date de nomination : 9 septembre 2021 Date d'échéance du mandat : AG 2026 sur comptes 2025	Directeur du Site de Périgueux & Administrateur	Carsat Aquitaine : Administrateur

1.B2 RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée	Date d'expiration	Plafonds	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation de racheter ses actions	14/05/2025 8 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	10% du capital	Rachat de 106 actions, soit 0,27% du capital
Autorisation d'annuler les actions rachetées	14/05/2025 9 ^{ème} résolution	24 mois	14/05/2027	10% du capital sur 24 mois	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15/05/2024 7 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	500.000€ <i>(Plafond indépendant)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du DPS	15/05/2024 8 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafonds indépendants)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	15/05/2024 9 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « placement privé »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	15/05/2024 10 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ et dans la limite de 20% du capital par an Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « offre au public »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes	14/05/2025 10 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « personnes nommément désignées »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	14/05/2025 11 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « catégorie de personnes »)</i>	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/05/2025 12 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	15% du montant de l'émission initiale et dans la limite du plafond de la délégation utilisée	Néant
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	14/05/2025 13 ^{ème} résolution	38 mois	14/07/2028	10% du capital <i>(Plafond commun avec l'autorisation en vue d'attribuer des actions gratuites)</i>	Néant



INFORMATIONS RELATIVES À COFIDUR

C. EVENEMENTS POST CLÔTURE



1.C1 EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

- Depuis la date de clôture de l'exercice, des besoins accrus de composants pour l'IA et les différents conflits laissent craindre de nouvelles difficultés d'approvisionnement sur le marché des composants entraînant probablement des hausses et des allongements de délais.
- A ce jour, il est impossible de déterminer l'impact que cela aura sur l'activité du Groupe.



PRÉSENTATION DE COFIDUR



2.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1968
CRÉATION
DE CIRELEC

1991
CRÉATION
DE COFIDUR

1996
ENTRÉE
EN BOURSE

2003
CRÉATION
DE COFIDUR EMS

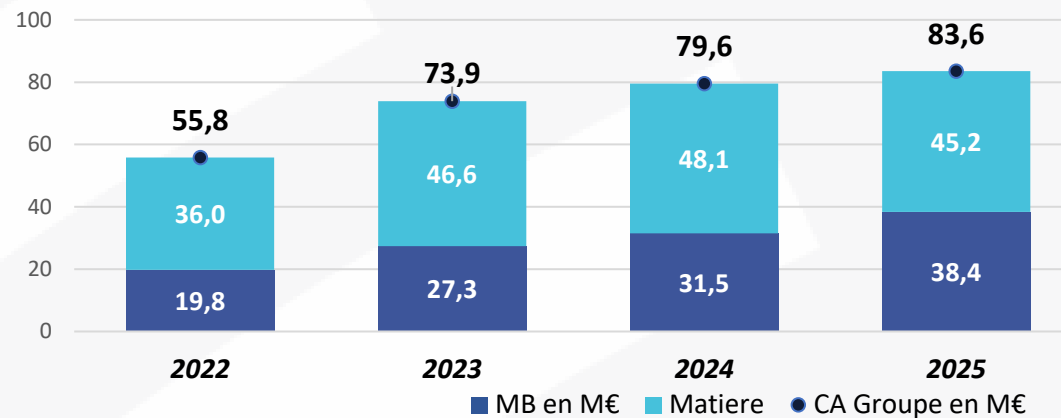
2021
REPRISE PAR
7 CADRES DIRIGEANTS

2024
INTEGRATION DE

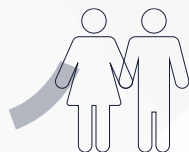


2.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

CA Annuel



500
collaborateurs



52,35% de femmes
47,65% d'hommes



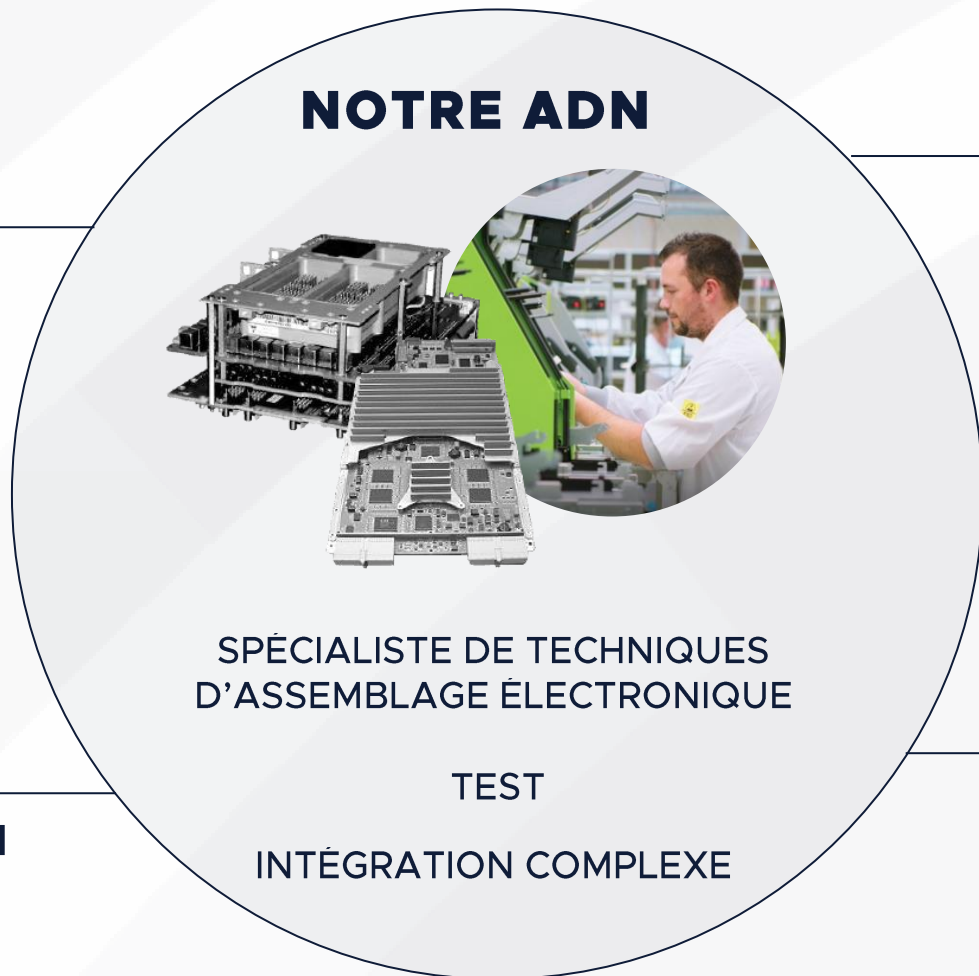
67/100*

*Notation 2025 pour
Cofidur EMS



83,6M€
CA 2025

2.2 PRÉSENTATION DE NOTRE SAVOIR-FAIRE

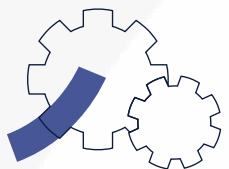


SUPPORT PHASE ÉTUDE



Bureau d'étude, Gestion de projet, design-to-cost, design for supply chain, ...

PHASE INDUSTRIALISATION



Prototypes, lean manufacturing, GED, process spéciaux ...

PARTENARIAT

Ingénierie, mécanique et micro-électronique



SOLUTIONS FIN DE VIE & MCO

Gestion obsolescence, refurbishing, reconstruction cartes, ...



2.3 PRÉSENTATION DE NOS SITES



**AGILITÉ ET EXPERTISE
POUR DES SOLUTIONS
ÉLECTRONIQUES SUR-MESURE**

NANTES (44)

4 000 m²
100 salariés



**EXCELLENCE ET INNOVATION
POUR DES SOLUTIONS
ÉLECTRONIQUES DE POINTE**

LAVAL (53)

30 000 m²
250 salariés



PÉRIGUEUX (24)

9 000 m²
150 salariés



Une solution best-cost à TUNIS

5 000 m²
100 salariés

2.4 NOS CERTIFICATIONS ET NOS CLUSTERS

NOS CERTIFICATIONS

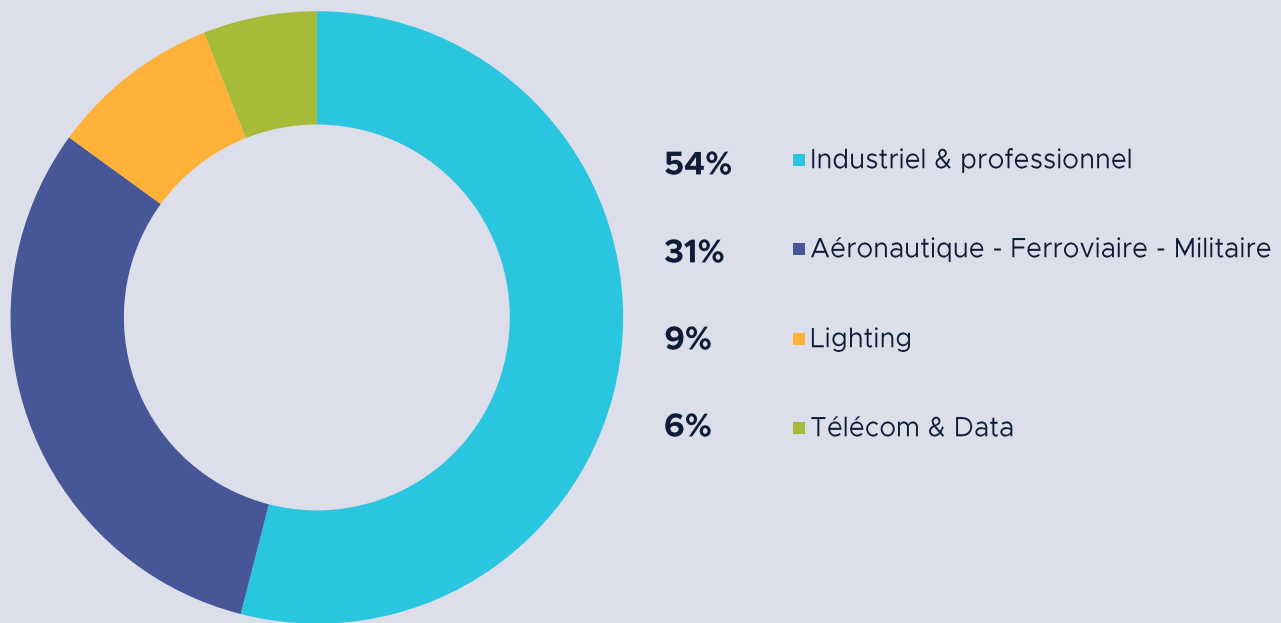


NOUS SOMMES MEMBRES



2.5 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVÉS EXERCICE 2025



AÉRONAUTIQUE
CIVIL

FERROVIAIRE

MILITAIRE
ET MUNITION

ÉQUIPEMENT
INDUSTRIEL

MÉDICAL

SMART-CITY

DATA
& TÉLÉCOM

LIGHTING



2.6 IMPULSE 2028

Impulse 2028 est le programme de transformation du Groupe visant à renforcer notre position de leader européen dans les produits et services électroniques. Il repose sur quatre axes : innovation, performance opérationnelle, haute valeur ajoutée et excellence des systèmes d'information.

Ce projet traduit notre ambition : anticiper les besoins du marché, moderniser nos pratiques, mobiliser nos équipes et créer de la valeur durable pour nos clients, partenaires et collaborateurs.



IMPULSE 2028

2.6 IMPULSE 2028



**PRENDRE
DES MARCHÉS À HAUTE
VALEUR AJOUTÉE**

POURQUOI ?

Construire un processus marketing robuste pour travailler sur notre notoriété

Développer notre tunnel de prospection pour accélérer la rentrée des nouveaux clients

SPONSOR

Jean-François REMOUÉ
Hervé OLRV



**CONSTRUIRE NOTRE
SYSTÈME DE MANAGEMENT
& D'INFORMATION INTÉGRÉ**

POURQUOI ?

Accéder à la data plus simplement et de façon hypersécurisé.

Réduire les temps de recherche d'informations.

Disposer de la bonne donnée en temps réel.

SPONSOR

Charlotte CHEMIN
Laurent DUPOIRON



**DEVELOPPER
NOTRE PERFORMANCE
OPÉRATIONNELLE**

POURQUOI ?

Mieux maîtriser l'outil industriel

Avoir une culture Lean / Financière

Déployer un système de pilotage de performance

SPONSOR

Nicolas DJERBI
Jean-François PARESSANT



**DÉVELOPPER
L'AGILITÉ ET
L'INNOVATION**

POURQUOI ?

Construire notre structure d'innovation avec des ressources dédiées

Concevoir un modèle d'organisation humaine et de processus agile.

SPONSOR

Hervé OLRV
Gilles DELAUNAY

2.7 NOS POLITIQUES





2.8 POLITIQUE SOCIALE

Le Groupe intègre pleinement les **enjeux humains** dans sa **stratégie de développement**, en s'appuyant sur une organisation du travail favorisant l'**engagement**, la **responsabilisation** et la **performance durable**. Dans cette perspective, le cadre social repose sur un dialogue structuré avec les instances représentatives du personnel, permettant d'accompagner les transformations de l'entreprise.

Dans le prolongement de cette dynamique, une attention particulière est accordée à **l'équité des pratiques** tout au long du parcours professionnel, ainsi qu'à la **promotion de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes**. Cet engagement se traduit notamment par des actions en faveur de **l'inclusion des personnes** en situation de handicap, à travers des aménagements de postes adaptés et la mise en place de groupes de travail dédiés à l'amélioration continue.

Notre démarche sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, est suivie et objectivée par l'index dédié, pour lequel Cofidur EMS obtient un score de 88/100, reflétant un niveau d'**engagement solide** tout en identifiant des axes de progression.

Dans le cadre du lancement du nouveau plan stratégique « IMPULSE 2028 », et plus particulièrement de son volet Innovation, l'organisation vise à **accompagner la montée en compétences et l'adaptation continue aux évolutions technologiques**. Le développement des compétences constitue un axe majeur, mis en œuvre à travers un dispositif de formation interne dédié aux activités de production, complété par des parcours d'intégration, le déploiement de l'alternance, le recrutement d'un formateur interne groupe ainsi que le renforcement des partenariats avec les établissements d'enseignement.

De plus, cette politique de développement des talents s'inscrit dans une approche globale de **reconnaissance et de fidélisation**, intégrant des dispositifs de **partage de la valeur** (*intéressement, participation, PERECO*) ainsi qu'un **socle de protection sociale** couvrant les enjeux de santé et de prévoyance, afin de sécuriser les parcours professionnels.

Enfin, ces orientations se traduisent concrètement dans l'environnement de travail et l'organisation quotidienne. Les investissements réalisés, notamment la **modernisation du site de Périgueux** et la **reconfiguration des espaces en open-space**, contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à l'efficacité collective. Cette démarche est enrichie par des groupes de travail permettant de recueillir les retours des collaborateurs et d'alimenter l'amélioration continue. L'organisation repose également sur des horaires de journée et le télétravail pour les postes éligibles, contribuant à **concilier performance opérationnelle et qualité de vie au travail**, dans un **équilibre durable entre vie professionnelle et vie personnelle**.

2.9 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Reconstruction d'un bâtiment site de Laval : un vaste projet de reconstruction a été engagé afin de restaurer et moderniser les capacités opérationnelles du bâtiment suite à l'incendie de 2023. Sa finalisation est prévue pour juin 2026.

Ce bâtiment intégrera des standards techniques et énergétiques améliorés, dans une logique de performance et de durabilité. Il sera par ailleurs entièrement dédié à l'activité Défense, afin de répondre aux exigences spécifiques de ce secteur et de soutenir le développement des activités associées.



Inauguration du nouveau site de Périgueux : Le 14 novembre 2025, le Groupe a procédé à l'inauguration de son site de Boulazac (24), entièrement réaménagé afin de concilier performance industrielle et responsabilité environnementale.

Doté de 150 collaborateurs, d'équipements industriels de dernière génération et de flux de production optimisés, le site répond aux exigences de nos marchés tout en offrant un environnement de travail modernisé et des installations conformes à notre politique RSE.

Cette transformation constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de notre engagement en faveur d'une industrie durable, innovante et responsable.

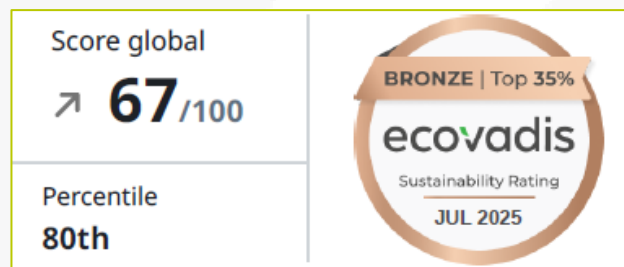


2.10 POLITIQUE RSE (NOTATION COFIDUR EMS)

Le groupe poursuit le renforcement de ses engagements en matière de responsabilité sociétale (RSE) pour le périmètre de Cofidur EMS. La réalisation d'un second bilan carbone en 2026 permettra d'établir une analyse comparative et de mesurer les progrès de l'entreprise dans la réduction de ses émissions de CO₂.

Par ailleurs, notre note globale ECOVADIS **progresses de 5 %**, portée par des améliorations dans les domaines Environnement, Social & Droits Humains et Éthique.

Ces évolutions traduisent une démarche d'amélioration continue, visant à concilier performance économique et impact positif sur la société et l'environnement.



2.10 POLITIQUE RSE – COFIDUR EMS

NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL



Cofidur EMS a rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies, principale initiative internationale d'engagement des entreprises en faveur du développement durable. Cette adhésion traduit notre volonté d'aligner nos orientations stratégiques et nos pratiques opérationnelles avec les principes universels relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à l'éthique des affaires.

Dans ce cadre, nous nous engageons à intégrer ces principes au sein de notre gouvernance et de nos activités, à assurer un reporting régulier de nos progrès et à contribuer, à notre échelle, aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

Cette démarche constitue un levier structurant pour renforcer notre politique de responsabilité sociétale et inscrire durablement nos actions dans une logique de création de valeur responsable, au service de nos parties prenantes et de la société.

2.11 INVESTISSEMENTS

Inauguration du Site de Périgueux



Installation d'une ligne de vernis 100% automatisée sur le site de Périgueux



Agrandissement de 1000 m² sur Périgueux



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025





3.1 BILAN ACTIF

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	1 284	1 278
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	1 202	1 202
Immobilisations corporelles	14 165	12 308
Immobilisations financières	1 367	1 341
Total actif immobilisé	16 816	14 928
Stocks et en-cours	25 224	31 022
Clients et comptes rattachés	5 448	5 989
Autres créances et comptes de régularisation	10 376	12 640
Valeurs mobilières de placement	653	621
Disponibilités	12 745	8 017
Total Actif	71 262	73 217



3.2 BILAN PASSIF

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital	2 707	2 707
Primes liées au capital	1 375	1 375
Réserves et Résultat consolidé	24 957	24 593
Autres	860	0
Total capitaux propres	29 899	28 675
Provisions	3 136	3 030
Emprunts et dettes financières	13 814	12 217
Fournisseurs et comptes rattachés	12 843	14 173
Autres dettes et comptes de régularisation	11 570	15 122
Total Passif	71 262	73 217

3.3 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	83 593	79 501
Autres produits d'exploitation	- 261	359
Achats consommés (1)	- 49 004	- 46 737
Charges de personnel	- 20 033	- 17 742
Charges externes	- 9 641	- 11 183
Autres charges d'exploitation	- 489	- 188
Impôts et taxes	- 796	- 1 015
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 2 865	- 1 530
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	503	1 466
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	503	1 466
Charges et produits financiers	- 375	- 227
Charges et produits exceptionnels	1 354	723
Impôt sur les bénéfices	- 439	- 365
Résultat net des entreprises intégrées	1 043	1 597
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 043	1 597

(1) Les achats consommés présentés en 2025 comprennent les achats d'études et l'ensemble des achats non stockés qui étaient présentés en charges externes en 2024.

3.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en Keuros</i>	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	2 707	1 375	21 565	2 199	- 84		27 762
Affectation du résultat de l'exercice n-1			2 199	- 2 199			0
Dividendes versés			- 768				- 768
Variation de l'auto-contrôle					- 38		- 38
Part du groupe dans le résultat				1 597			1 597
Autres mouvements					121		121
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	2 707	1 375	22 996	1 597			28 675
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 597	- 1 597			
Dividendes versés			- 557				- 577
Variation de l'auto-contrôle					- 32		- 32
Changement de méthodes comptables			- 102				- 102
Part du groupe dans le résultat				1 043			1 043
Autres mouvements					32	860	892
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	2 707	1 375	23 913	1 043		860	29 899



Le résultat de l'exercice 2024 a été affecté au paiement du dividende et dans le report à nouveau. L'assemblée Générale de mai 2025 a voté un dividende de 15€ par action de COFIDUR SA. Les autres mouvements correspondent au retraitement des subventions dans les capitaux, suite à la réforme du règlement ANCC.

3.5 FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net total des sociétés consolidées	1 043	1 597
Elimination des amortissements et provisions	1 879	1 503
Elimination de la variation des impôts différés	24	27
Elimination des plus ou moins values de cession	143	0
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		- 5
Total marge brute d'autofinancement	3 089	3 121
Variation des stocks liée à l'activité	5 798	4 735
Variation des créances liées à l'activité	2 802	1 721
Variation des dettes liées à l'activité	- 4 488	- 1 909
Flux net généré par (affecté à) l'activité	7 201	7 668
Acquisition d'immobilisations	- 3 936	- 3 765
Cession d'immobilisations	77	175
Incidence des variations de périmètre		- 5 069
Variation nette des placements court terme	- 32	
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	- 3 891	- 8 659
Dividendes versés par la société mère	- 577	- 768
Subventions d'investissements reçues	430	
Emissions d'emprunts	3 628	6 050
Remboursements d'emprunts	- 2 027	- 1 960
Cession (acq.) nette actions propres	- 32	- 38
Total flux net provenant du (affecté au) financement	1 422	3 285
Variation de trésorerie	4 732	2 294
Trésorerie d'ouverture	8 506	6 212
Trésorerie de clôture	13 238	8 506



Les emprunts relatifs au projet Transform ont été débloqués au cours de l'année 2025 le premier remboursement a été réalisé en octobre 2025.

La première échéance de remboursement de l'emprunt lié à l'acquisition de SEICO a été remboursée en juillet 2025.

Deux emprunts de 600K€ ont été contractés pour financer l'extension sur le bâtiment B, ils seront débloqués au premier semestre 2026.



3.6 FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires Consolidé du Groupe sur l'exercice 2025 est de 83 593 K€ contre 79 501K€ en 2024 soit 5.15% d'augmentation et le bénéfice net est de 1 043K€ contre 1 597K€ l'année précédente.

En parallèle le Groupe COFIDUR poursuit son plan de développement par le biais de son nouveau projet IMPULSE 2028. Le premier semestre de l'année 2025 a été soutenu mais nous avons enregistré un ralentissement général de l'activité depuis l'été.

Les secteurs aéronautique, ferroviaire et militaire ont permis de maintenir un niveau d'activité satisfaisant, en revanche, les secteurs industriels et professionnels sont en régression.

Les incertitudes du marché français et l'instabilité politique ont freiné les investissements des entreprises et le développement de certains marchés, notamment les relocalisations prévues.

L'année 2025 a été également marquée par des incertitudes au niveau des marchés et une accélération de la concurrence et des défaillances d'entreprises. Le groupe a subi une défaillance client importante qui grève significativement le résultat de l'exercice.

Le sinistre incendie du Bâtiment B de mars 2023 intervenu chez COFIDUR EMS est clos, la reconstruction du bâtiment est en cours et s'achèvera au 1er semestre 2026. Une indemnité de 1 423 k€ a été comptabilisée en produits exceptionnels au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les coûts de l'exercice d'un montant de 62 k€, liés à ce sinistre ont été comptabilisés en charges exceptionnelles. À ce jour, l'évaluation définitive a été obtenue de l'assureur et le montant de l'indemnisation immédiate a bien été encaissé.



3.6 FAITS MARQUANTS

La première partie du projet Transform a été mise en service au 14/11/2025, la fin des travaux est prévue pour le 1er semestre 2026. Les emprunts finançant les travaux ont été débloqués en totalité, soit 3 000 k€.

Le niveau de stock a diminué par rapport à l'exercice précédent de près de 18 %.

Un contrôle DGCCRF a été notifié le 23/09/2025 et à ce jour est toujours en cours. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes à la clôture, le faible avancement du contrôle ne permettant pas de déterminer quelque impact financier.

Le montant d'évaluation affecté aux immeubles se décompose comme suit : 126 K€ sur le terrain et 1 141K€ sur la construction, cet écart d'évaluation est amorti sur 12 ans.

L'écart d'acquisition lié à la société SEICO a été confirmé à 1 202K, € cet écart d'évaluation n'a pas de durée de vie limitée.

Cet écart d'acquisition a fait l'objet d'un test de valorisation à la clôture 2025 qui ne nécessite pas de provision pour dépréciation, la valorisation du fonds de commerce est supérieure.



3.7 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Première application du Règlement ANC 2024-05 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2024-05, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'application de ce nouveau règlement, assimilée à un changement de méthode comptable, n'a pas eu d'impact significatif.

PREMIÈRE APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC 2022-06 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2022-06, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée.
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.

3.7 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent de manière prospective, à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact du changement de réglementation pour COFIDUR EMS et SEICO sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est le suivant :

<i>Autres éléments qui auraient été précédemment enregistrés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du règlement ANC 2022-06</i>	Montant	Traitement comptable
Indemnité d'assurance versée	1 432	757 800
Aide alternant, refacturation OPCO, indemnités journalières, avantages en nature	147	649 000

<i>Autres impacts</i>	Montant	Traitement comptable
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025	107	747 000

3.7 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

Regroupement des charges et produits exceptionnels :

<i>Postes du compte de résultat (système de base)</i>	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassées selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat exceptionnel :	1 059	302	461
Produits exceptionnels :	1 424	882	989
Sur opérations de gestion			61
Sur opérations de capital			157
Reprises sur provisions et transferts de charges			826
Charges exceptionnelles :	311	515	518
Sur opérations de gestion			242
Sur opérations de capital			-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			276

3.7 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

<i>Postes du compte de résultat (système de base)</i>	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassées selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat d'exploitation :	868	2 773	2 614
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	2 407	836	836
Transferts de charges d'exploitation			1 264
Résultat financier :	- 114	- 42	- 42
Reprise sur dépréciations et provisions	20	44	44
Transferts de charges financières			
Résultat exceptionnel :	1 059	302	461
Produits exceptionnels	1 424	826	989
Transfert de charges exceptionnelles			826

Reclassement des postes du bilan

<i>Postes du bilan (système de base)</i>	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassées selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Avances et acomptes	510	604	604
Immobilisations (corporelles et incorporelles) en cours			2 316
Créances	13 814	15 996	15 824
Charges constatées d'avance			172



Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés en dernière partie des comptes annuels 2025.



3.8 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

<i>en %</i>	Ouverture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Clôture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Cofidur SA	Globale	100 %	100 %	100 %	Globale	100 %	100 %	100 %
Cofidur EMS	Globale	100 %	100 %	100 %	Globale	100 %	100 %	100 %
Seico sas	Globale	100 %	100 %	100 %	Globale	100 %	100 %	100 %

Il n'y a pas de mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2025.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

A. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ



3A.1 CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

<i>en Keuros</i>	France	UE	USA	AUTRES	TOTAL
2025	76 457	4 369	748	2 019	83 593
2024	67 068	10 434	174	1 825	79 501
2023	60 698	7 150	233	5 826	73 907

3A.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres produits	267	88
Production stockée	- 954	- 1 313
Subventions d'exploitation	101	31
Gains de change sur dettes et créances commerciales - réalisés	325	175
Gains de change sur dettes et créances commerciales - non réalisés		107
Transferts de charges d'exploitation		1 271
Total Autres produits d'exploitation	- 261	359
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - réalisées	- 316	- 185
Pertes de change sur dettes et créances commerciales – non réalisées		24
Vnc des immo. incorp. cédées (anc 2022-06)	- 6	
Vnc des immo. corp. cédées (anc 2022-06)	- 137	
Autres charges	- 31	- 27
Total Autres charges d'exploitation	- 489	- 188

3A.3 ACHATS CONSOMMÉS (1)

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 41 047	- 43 172
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	- 4 837	- 3 529
Variation stocks de marchandises	- 2	- 3
Achat d'études	- 882	
Autres Achats	- 433	
Achats non stockés de matières et fournitures	- 1 733	
Achats de marchandises	- 71	- 33
Total Achats et variation de stocks	- 49 004	- 46 737

(1) Ce poste a été présenté en 2 sous-parties pour les comptes 2024.



3A.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rémunérations du personnel	- 15 009	- 13 258
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	- 4 858	- 4 459
Autres charges de personnel (dont intéressement)	- 67	- 21
Participation des salariés	- 98	- 3
Total Charges de personnel	- 20 033	- 17 742

3A.5 SERVICES EXTÉRIEURS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat d'études		- 854
Autres achats		- 388
Achats non stockés de matières et fournitures		- 1 534
Sous-traitance générale	- 698	- 597
Redevances de location-financement	0	0
Locations et charges locatives	- 557	- 448
Entretiens et réparations	- 1 073	- 871
Primes d'assurance	- 669	- 605
Etudes et recherches		- 1
Divers	- 15	- 18
Personnel mis à disposition	- 2 170	- 1 787
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 2 596	- 2 112
Publicités	- 198	- 159
Transports	- 735	- 710
Déplacements, missions	- 305	- 212
Frais postaux	- 77	- 70
Services bancaires	- 97	- 27
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	0	- 36
Autres charges externes	- 451	- 755
Total Services extérieurs	- 9 641	- 11 183



3A.6 IMPÔTS ET TAXES

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	- 605	- 899
Autres impôts et taxes	- 139	- 59
CVAE	- 51	- 57
Total Impôts et taxes	- 795	- 1 015

3A.7 DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS OU D'AMORTISSEMENTS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	1 719	
Dot./prov. engagements de retraite	- 120	- 17
Rep./prov. engagements de retraite	43	10
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	- 40	- 27
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	- 1 773	- 1 391
Dot. aux prov. d'exploitation	- 1 781	- 934
Dot./dép des stocks mp et marchandises	- 1 390	- 9
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	- 335	
Dot./dép. des actifs circulants	- 15	- 10
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	0	120
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir		- 28
Rep./provisions d'exploitation	818	716
Rep./dép. des créances (actif circulant)	10	39
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	- 2 865	- 1 530

3A.8 RÉSULTAT FINANCIER

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres chges financières sur équiv. de trésorerie	- 20	- 64
Revenus des équivalents de trésorerie	16	20
Charges d'intérêts sur emprunt	- 428	- 250
Autres charges financières	- 1	- 2
Dot. aux prov. financières	- 24	0
Autres produits financiers	55	69
Rep./ provisions financières	27	0
Total Résultat financier	- 375	- 227

3A.9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Subvention investissement virée au résultat de l'exercice	19	167
VNC des immobilisations corporelles cédées	0	- 33
Autres charges exceptionnelles	- 88	- 275
Dotations aux provisions réglementées	0	0
Produits de cession d'immobilisations corporelles		33
Autres produits exceptionnels	1 423	831
Total Résultat exceptionnel	1 354	723

Le résultat exceptionnel est lié aux indemnités d'assurances du sinistre incendie de mars 2023 du bâtiment B du site de Laval.



3A.10 CHARGES D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts différés	- 24	- 27
Impôt exigible	- 414	- 338
Total Impôts sur les bénéfices	- 439	- 365

3A.11 TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025
Résultat avant impôts	1 482
Taux d'impôt normal - consolidante	25,00%
Charge d'impôt théorique (A)	- 370
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	181
Incidences écart avec la consolidante (C)	0
Incidence des écritures de conso. (D)	- 250
Incid. de situations fiscales particulières (E)	0
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (F)	0
Incidences des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)	0
Ch. d'impôt réelle théorique [A+B+C+D+E-F+G]	- 439
Taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt	- 29%



3A.12 PARTICIPATION DES SALARIÉS

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Participation des salariés	- 98	- 3
Total Participation des salariés	- 98	- 3

La participation 2024 a été versée en mai 2025, la participation 2025 correspond à la participation de la société SEICO, elle sera versée en avril 2026.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

B. NOTE SUR LE BILAN CONSOLIDÉ



3B.1 ECART D'ACQUISITION

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Variations de Périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	1 202			1 202
Total valeur nette	1 202			1 202

L'écart d'acquisition s'élève à 1 202 K€ et correspond à l'acquisition des titres de la société SEICO.

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.



3B.1 ECART D'ACQUISITION

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

3B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont uniquement constituées de logiciels et de licences.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	884	51	0	- 14		921
Droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles						0
Total immobilisations incorporelles	884	51	0	- 14		921
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	- 807			8	- 40	- 839
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 807			8	- 40	- 839
Total valeur nette	76	51		- 6	- 40	82



3B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables :

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée en année des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

En année

Constructions	10 - 25
Agencements -installations	10 - 20
Matériels et outillages	3 - 8
Matériels informatiques	3 - 5
Matériels de transports	3 - 5

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée.

3B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Terrains	678					678
Terrains - location	243					243
Constructions	6 270	1 360				7 629
Constructions - location	1 875					1 875
Installations tech, matériel & outillage	17 210	1 024	- 576	- 2		17 657
Installations tech, matériel & outillage - location	0					0
Matériel de bureau	0					0
Matériel de transport	16					16
Matériel Informatique	1 402	102				1 504
Immobilisations corporelles en cours	2 316			-324		1 993
Autres immobilisations corporelles	2 730	1 605	- 34	- 3		4 298
Total immobilisations corporelles	32 740	4 091	- 610	- 329		35 892
Amt/dép. agencement sur terrain – location					0	0
Amt/dép. matériel transport	- 16					- 16
Amt/dép. matériel informatique	- 1 076				- 133	- 1 209
Amt/dép. constructions	- 2 186				- 386	- 2 572
Amt/dép. constructions – location	- 1 465				-68	- 1 532
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	- 13 595		414	46	- 931	- 14 066
Amt/dép. install tech, matériel & outil. – location	- 544					- 544
Amt/dép. autres immobilisations corp.	- 1 550		0	18	- 256	- 1 788
Total amt/dép. immobilisations corporelles	- 20 431		414	63	- 1 772	- 21 726
Total valeur nette	12 308	4 091	- 196	-266	- 1 772	14 165

Les augmentations sont principalement liées aux travaux de rénovations et d'agrandissement du bâtiment de Périgueux.



3B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation					0
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 301	119	- 52		1 367
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	40		- 40		0
Total immobilisations financières	1 341	119	- 92		1 367
Total valeur nette	1 341	119	- 92		1 367



3B.5 STOCK ET EN-COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les travaux en cours et produits finis sont valorisés au coût de production, intégrant les consommations de matières premières, les coûts directs et indirects de production et l'amortissement des matériels qui s'y rapportent.

Pour COFIDUR EMS, une dépréciation est calculée référence par référence, à chaque fois que la valeur d'utilité des stocks est inférieure à leur valeur comptable.

Les stocks de matières premières sont provisionnés de façon progressive en cas d'absence de mouvement depuis plus de 1 an.

Pour SEICO, les stocks de matières premières sont provisionnés de façon progressive en cas d'absence de mouvement depuis plus de 1 an.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur actuelle à la clôture (*valeur vénale pour les produits finis et marchandises*) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente.



3B.5 STOCK ET EN-COURS

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Stocks mp, fournitures et autres appro.	24 355	- 4 837		19 518
Stocks - en-cours de production	8 050	- 660		7 390
Stocks -produits finis et intermédiaires	843	- 293		550
Stocks de marchandises	5	- 2		4
Dép. des stocks - mp, fourn. et approv.	- 1 816		329	- 1 487
Dép. des stocks - en-cours de production	- 416		- 335	- 751
Total Stocks et en-cours	31 022	- 5 792	- 6	25 224

Un programme de baisse de stock s'est poursuivi au cours de l'année 2025 soit une variation de 4,8M€.

3B.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée créance par créance, est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre du contrat de cession de balance confidentielle, le poste client a été netté.

À la clôture au 31 décembre 2025, il y a une provision pour dépréciation liée à la défaillance d'un client de Cofidur EMS qui a été placé en procédure collective, la provision est de 850K€ une provision complémentaire a été passée pour un autre client à hauteur de 109K€.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	5 911	503		6 414
Factures à établir	88	- 85		3
Dép. clients et comptes rattachés	- 10		- 959	- 969
Total Clients et comptes rattachés	5 989	418	- 959	5 448

3B.7 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DES RÉGULARISATIONS

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	604	- 94		510
Fournisseurs débiteurs	33	-33		0
Créances sur personnel & org. sociaux	3	28		31
Créances fiscales - hors is - courant	2 544	- 553		1 991
Impôts différés - actif	527	44		571
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	28	- 10		17
Autres créances - courant	8 604	- 1 809		6 795
Créances sur cessions d'actifs - courant		15		15
Ecart de conversion sur dettes et créances commerciales - actif	0	24		24
Charges constatées d'avance	297	124		421
Total Autres créances et comptes de régularisation	12 640	- 2 264		10 375

3B.7 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DES RÉGULARISATIONS

Le détail des impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Incidence résultat	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	527	- 29	34	532
Impôts différés - passif	239	- 5		235
Solde net d'impôt différé	288	- 24	34	297
Ventilation de l'impôt différé par nature				
Id / différences temporaires	- 41	- 12		- 53
Id / autres retraitements.	20			20
Id / annulation provisions réglementées	- 382	- 73		- 455
Id / annul. des écarts de conv. & prov. de change	- 34		34	0
Id / retraitement des engagements de retraite	438	19		457
Id / retraitement du crédit-bail locataire	592	17		609
Id sur écart d'évaluation 100%	- 305	24		- 281
Répartition groupe/hors-groupe				0
Total impôt différé par nature	288	- 24	34	297

S'agissant d'engagements à long terme, le taux de 25% a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite ainsi que pour les impôts différés actifs sur les crédits baux immobiliers.

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres créances ont des échéances inférieures à 1 an.



3B.8 TRÉSORERIE

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Vmp - equivalents de trésorerie	500			500
Vmp - autres placements				
Actions propres	121	32		153
Total Valeurs mobilières de placement	621	32		653
Disponibilités	8 004	4 724		12 728
Intérêts courus non échus s/ dispo.	13	3		16
Total disponibilités	8 017	4 727		12 745
Total Trésorerie	8 639	4 759		13 398

La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les éventuels placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur.



3B.9 CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, les Assemblées générales mixtes de mai 2024 et mai 2025 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au Conseil d'administration pour les annuler.

À la date de la clôture 372 actions sont détenues en auto-détention.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevait à 2.707.250 € divisé en 38 675 actions de 70,00€ de nominal.

3B.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (Loc.)	Reprise (pov. utilisées)	Clôture
Provisions pour litiges	201		- 48	- 48	153
Provisions pour litiges - courant					
Provisions pour garanties	636	416	- 505	- 505	547
Provisions pour garanties - courant					
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes		24			24
Autres provisions pour risques	441	413	- 272	- 272	582
Total provisions pour risques	1 278	852	- 825	- 825	1 306
Provisions pour pensions et retraites	1 752	120	- 43	- 43	1 830
Total provisions pour charges	1 752	120	- 43	- 43	1 830
Total provisions pour risques et charges	3 030	973	- 888	- 888	3 136



3B.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (65 ans et plus)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories 1,5%
- Une table faible de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs (*42% pour les cadres et 30% pour les non-cadres*)

Le groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en résultat.

3B.11 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Clôture
Emprunts obligatoires - courant				
Emprunts auprès établis. de crédit	10 103	3 532	- 1 518	12 118
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 996	96	- 498	1 594
Intérêts courus sur emprunts - courant	107		- 11	97
Total Dettes financières MLT	12 206	3 628	- 2 027	13 808
Concours bancaires (trésorerie passive)	4		- 4	0
Intérêts courus non échus – Trésorerie passive	7			6
Total dettes financières CT	11		- 4	6
Total emprunts et dettes financières	12 217	3 628	- 2 031	13 814

Le montant d'emprunt remboursé au titre de l'exercice est de 2031 K€.

3B.11 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Des nouveaux emprunts ont été contractés pour 3,4M€ pour Cofidur EMS et 180 K€ pour SEICO au cours de l'exercice 2025.

Le montant des emprunts liés aux retraitements des crédits baux immobiliers et mobiliers est de 3 734K€ à la clôture pour la société SEICO.

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit	12 118		2 566	2 461	2 163	4 216
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 594	2 314				
Intérêt courus sur emprunts - courant	97	97				
Total Dettes par échéance	13 808	2 411	2 566	2 461	2 163	4 216

3B.12 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Opérations particulières	Clôture
Dettes fournisseurs	7 990	- 2 266			5 724
Factures non parvenues	6 182	936			7 118
Total fournisseurs et comptes rattachés	14 172	- 1 329			12 842
Clients - avances et acomptes reçus	8 317	- 3 043			5 274
Clients - avoirs et rrr	1 134	- 1 109			26
Dettes sociales - courant	4 521	- 240			4 280
Dettes fiscales (hors is et cvae) - courant	249	365			614
Impôts différés - passif	239	34			274
Etat - impôts sur les bénéfiques - courant	121	- 108			13
Autres dettes - courant	90	980			1 070
Ecart de conversion - passif	0	- 117		136	18
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	390	- 390			0
Produits constatés d'avance – non courant	59	- 59			0
Total autres dettes et comptes de régularisation	15 122	- 3 688			11 570
Total autres passifs	29 294	- 5 018		136	24 412

Les autres dettes et comptes de régularisations ont des échéances inférieures à 1 an.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

C. INFORMATIONS GÉNÉRALES



3C.1 EFFECTIFS

<i>en nombre</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Cadres	67	74
Agents de maîtrise et techniciens	121	147
Employés	259	227
Ouvriers	22	20
Total Effectif	469	468



3C.2 RÉSULTAT PAR ACTIONS

<i>En Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net (part du groupe)	1 043	1 597
Nombre d'actions	38,675	38,675
Résultat dilué par action		
Résultat par action	26,98 €	41,28 €



3C.3 RÉMUNÉRATION ET ENGAGEMENT DONNÉS AUX ORGANES DE DIRECTION

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Au cours de l'exercice 5 K€ brut de jetons de présence ont été versés aux membres du Conseil d'Administration.



3C.4 TRANSACTION ENTRE LES PARTIES LIÉES

Une convention de prestation de service a été conclue au cours de l'exercice 2021 pour l'ensemble du Groupe.

Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

Une lettre d'adhésion de la société SEICO à la convention a été signée en date du 5 septembre 2024.

À la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.



3C.5 AUTRES ENGAGEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNÉES

- **Engagements financiers donnés**
Au 31 décembre 2025, dans le cadre de la mise en place du contrat de cession de balance confidentielle, le montant des créances cédées s'élève à 7,8 M€
- **Nantissement de titre de participation :**
Nantissement des titres de la SAS SEICO aux bénéficiaires des partenaires bancaires à hauteur du capital restant dû à la clôture soit 3,5 M€ au 31.12.2025.
- **Engagements donnés sur des biens :**
Mise en place d'une hypothèque sur le bâtiment du site de Périgueux pour garantir les emprunts de la Banque Populaire Aquitaine et la Société Générale de 1.5 M€ chacun pour le financement des travaux de rénovation du site.
- **Couvertures de change**
À la clôture de l'exercice une couverture de 3.6M\$ a été réalisée, elle couvre une partie des besoins en devise du groupe COFIDUR jusqu'au 30 septembre 2026.
- **Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS :**
Néant
- **Engagements en matière de retraite**
Néant
- **Engagements donnés aux dirigeants**
Néant



3C.6 FACTEUR DE RISQUES

RISQUE DE MARCHÉS

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts sont à taux fixe et n'exposent pas le groupe en cas de variations des marchés financiers.

RISQUE DE CHANGE

Compte tenu des variations du cours du dollar, le groupe a pris des engagements de couverture pour l'exercice 2025 pour un montant de 3.6M\$.



3C.6 FACTEUR DE RISQUES

RISQUES MÉTIER

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- **La forte concurrence** des productions électroniques toujours présente et accentuée par la volonté de diversification de certains acteurs dans les secteurs en baisse comme l'aéronautique ou l'automobile.
- **Les besoins accrus de certains marchés tels que l'IA et les répercussions des conflits créent des difficultés d'approvisionnements de composants** électroniques et de matière première qui se traduisent par :
 - Des augmentations de prix et des allongements de délais que nous devons gérer avec nos clients,
 - Des décalages et reports de livraison de composants freinent l'activité

La conjugaison de ces facteurs impacte la trésorerie et la rentabilité du groupe

- **La difficulté de recrutement** couvre la majorité des services de l'entreprise.
Ces difficultés risquent de limiter la reprise si la situation sur l'approvisionnement des composants s'améliore et la croissance prévue dans le plan AMBITIONS 2025



3C.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>en Keuros</i>	Décembre 2024	Décembre 2025	Honoraires CAC (légal)
Cofidur ems	93	115	115
Cofidur sa	34	34	34
Seico sas	13	15	15
Total Honoraires des CAC	140	164	164



3C.8 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE, ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe poursuit et accélère son développement et a engagé un nouveau programme « IMPULSE 2028 ».

Le budget 2026 et le carnet de commande prévoit un niveau d'activité stable par rapport au réalisé 2025, toutefois le marché reste incertain dans plusieurs domaines d'activités.

Les efforts permettant de réduire le stock vont se poursuivre sur l'exercice 2026.

La reconstruction du bâtiment B sur le site de Laval va permettre d'offrir un bâtiment dédié aux activités Défense et Sécurité.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

**D. RAPPORT SPÉCIAL
CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**

Cofidur S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos

le 31 décembre 2025

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ Avec les sociétés Dordogne Mayenne Développement, actionnaire majoritaire de votre société, et Cofidur EMS, filiale avec laquelle votre société a des dirigeants en commun

Personnes concernées

M. Laurent Dupoiron, président de la société Dordogne Mayenne Développement et président-directeur général de votre société.

M^{me} Charlotte Chemin, MM. Nicolas Djerbi et Hervé Olry, administrateurs de votre société.

Convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services

Par acte sous-seing privé du 6 avril 2023, une convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations de services a été conclue, à compter du même jour, entre les sociétés Cofidur EMS, Dordogne Mayenne Développement et votre société. A partir du 5 septembre 2024, la société SEICO, filiale à 100 % de votre société, a adhéré à cette convention.

Au titre de cette convention pour l'exercice 2025, votre société a facturé à la société Cofidur EMS une prestation d'un montant de € 127 723 hors taxes, et à la société SEICO une prestation d'un montant de € 31 018 hors taxes.

La société Dordogne Mayenne Développement a facturé à votre société des prestations d'un montant de € 78 339 hors taxes.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 10-04-2026 10:46
Lieu : PARIS
6463643164666330...

Yvan Corbic

Guillaume Ronco



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2025

E. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2024-05 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 11.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, notamment concernant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et d'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans cette note de l'annexe des comptes consolidés, et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 10-04-2026 10:46
Lieu : PARIS
303865366132663...

Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume Ronco



COFIDUR SA

79 Rue Sainte Melaine

53 000 LAVAL

Annexe aux Comptes Consolidés

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025

1. Bilan Actif

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	1 284	1 278
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	1 202	1 202
Immobilisations corporelles	14 165	12 308
Immobilisations financières	1 367	1 341
Titres mis en équivalence		
Total actif immobilisé	16 816	14 928
Stocks et en-cours	25 224	31 022
Clients et comptes rattachés	5 448	5 989
Autres créances et comptes de régularisation	10 376	12 640
Valeurs mobilières de placement	653	621
Disponibilités	12 745	8 017
Total Actif	71 262	73 217

2. Bilan Passif

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital	2 707	2 707
Primes liées au capital	1 375	1 375
Ecart de réévaluation		
Réserves et Résultat consolidé	24 957	24 593
Autres	860	0
Total capitaux propres	29 899	28 675
Intérêts hors groupe		
Autres fonds propres	0	0
Provisions	3 136	3 030
Emprunts et dettes financières	13 814	12 217
Fournisseurs et comptes rattachés	12 843	14 173
Autres dettes et comptes de régularisation	11 570	15 122
Total Passif	71 262	73 217

3. Compte de résultat

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Chiffre d'affaires	83 593	79 501
Autres produits d'exploitation	-261	359
Achats consommés (1)	-49 004	-46 737
Charges de personnel	-20 033	-17 742
Charges externes	-9 641	-11 183
Autres charges d'exploitation	-489	-188
Impôts et taxes	-796	-1 015
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-2 865	-1 530
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	503	1 466
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	503	1 466
Charges et produits financiers	-375	-227
Charges et produits exceptionnels	1 354	723
Impôt sur les bénéfices	-439	-365
Résultat net des entreprises intégrées	1 043	1 597
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 043	1 597
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	1 043	1 597
Résultat par action	26,98	41,28
Résultat dilué par action		

(1) Les achats consommés présentés en 2025 comprennent les achats d'études et l'ensemble des achats non stockés qui étaient présentés en charges externes en 2024.

4. Tableau de Variation des capitaux propres

en Keuros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12	2 707	1 375	21 565	2 199	-84	0	27 762
Affectation du résultat de l'exercice n-1			2 199	-2 199			0
Dividendes versés			-768				-768
Variation de l'auto-contrôle					-38		-38
Part du groupe dans le résultat				1 597			1 597
Autres mouvements	0	0	0	0	121	0	121
Situation à l'ouverture de l'exercice 2025.12	2 707	1 375	22 996	1 597	0	0	28 675
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 597	-1 597			0
Dividendes versés			-577				-577
Variation de l'auto-contrôle					-32		-32
Changement de méthodes comptables			-102				-102
Part du groupe dans le résultat				1 043			1 043
Autres mouvements	0	0	0	0	32	860	892
Situation à la clôture de l'exercice 2025.12	2 707	1 375	23 913	1 043	0	860	29 899

Le résultat de l'exercice 2024 a été affecté au paiement du dividende et dans le report à nouveau. L'assemblée générale de mai 2025 a voté un dividende de 15€ par action de COFIDUR SA.

Les autres mouvements correspondent au retraitement des subvention dans les capitaux suite à la réforme du règlement ANCC.

5. Tableau de Flux de trésorerie

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net total des sociétés consolidées	1 043	1 597
Elimination des amortissements et provisions	1 879	1 503
Elimination de la variation des impôts différés	24	27
Elimination des plus ou moins values de cession	143	0
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		-5
Total marge brute d'autofinancement	3 089	3 121
Variation des stocks liée à l'activité	5 798	4 735
Variation des créances liées à l'activité	2 802	1 721
Variation des dettes liées à l'activité	-4 488	-1 909
Flux net généré par (affecté à) l'activité	7 201	7 668
Acquisition d'immobilisations	-3 936	-3 765
Cession d'immobilisations	77	175
Incidence des variations de périmètre		-5 069
Variation nette des placements court terme	-32	
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-3 891	-8 659
Dividendes versés par la société mère	-577	-768
Subventions d'investissements reçues	430	
Emissions d'emprunts	3 628	6 050
Remboursements d'emprunts	-2 027	-1 960
Cession (acq.) nette actions propres	-32	-38
Total flux net provenant du (affecté au) financement	1 422	3 285
Variation de trésorerie	4 732	2 294
Trésorerie d'ouverture	8 506	6 212
Trésorerie de clôture	13 238	8 506

Les emprunts relatifs au projet Transform ont été débloqués au cours de l'année 2025 le premier remboursement a été réalisé en octobre 2025.

La première échéance de remboursement de l'emprunt lié à l'acquisition de SEICO a été remboursé en juillet 2025.

Deux emprunts de 600K€ ont été contracté pour financer l'extension sur bâtiment B, ils seront débloqués au premier semestre 2026.

6. Présentation

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

Basé en France, la société COFIDUR EMS est implantée sur 2 sites à Laval (53) et à Boulazac (24) et la société SEICO détient un site implanté à Malville (44).

La holding, COFIDUR SA est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur Euronext Growth (code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

7. Faits marquants

Le chiffre d'affaires Consolidé du Groupe sur l'exercice 2025 est de 83 592 K€ contre 79 501K€ en 2024 soit 5.15% d'augmentation et le bénéfice net est de 1 043K€ contre 1 597K€ l'année précédente.

En parallèle le Groupe COFIDUR poursuit son plan de développement par le biais de son nouveau projet IMPULSE 2028.

Le premier semestre de l'année 2025 a été soutenu mais le ralentissement général de l'activité depuis l'été n'a pas permis de développer le chiffre d'affaires par rapport à l'année 2024.

Les secteurs aéronautique, ferroviaire et militaire ont permis de maintenir un niveau d'activité satisfaisant, en revanche, les secteurs industriels et professionnels sont en régression.

Les incertitudes du marché français et l'instabilité politique ont freiné les investissements des entreprises et le développement de certains marchés, notamment les relocalisations prévues.

L'année 2025 a été également marquée par des incertitudes au niveau des marchés et une accélération de la concurrence et des défaillances d'entreprises. Le groupe a subi une défaillance client importante qui grève significativement le résultat de l'exercice.

Le sinistre incendie du Bâtiment B de mars 2023 intervenu chez COFIDUR EMS est clos, la reconstruction du bâtiment est en cours et s'achèvera au 1er semestre 2026. Une indemnité de 1 423 k€ a été comptabilisée en produits exceptionnels au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les coûts de l'exercice d'un montant de 62 k€, liés à ce sinistre ont été comptabilisés en charges exceptionnelles. A ce jour, l'évaluation définitive a été obtenue de l'assureur et le montant de l'indemnisation immédiate a bien été encaissé.

La première partie du projet Transform a été mise en service au 01/11/2025, la fin des travaux est prévue pour le 1er semestre 2026. Les emprunts finançant les travaux ont été débloqués en totalité, soit 3 000 k€.

Le niveau de stock a diminué par rapport à l'exercice précédent de près de 18 %,

Un contrôle DGCCRF a été notifié le 23/09/2025 et à ce jour est toujours en cours. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes à la clôture, le faible avancement du contrôle ne permettant pas de déterminer quelque impact financier.

Le montant d'évaluation affecté aux immeubles se décompose comme suit : 126 K€ sur le terrain et 1 141K€ sur la construction, cet écart d'évaluation est amorti sur 12 ans.

L'écart d'acquisition lié à la société SEICO a été confirmé à 1 202K, € cet écart d'évaluation n'a pas de durée de vie limitée.

Cet écart d'acquisition a fait l'objet d'un test de valorisation à la clôture 2025 qui ne nécessite pas de provision pour dépréciation, la valorisation du fonds de commerce est supérieure.

8. Référentiel Comptable

Règles générales

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis, et recommandations ultérieures de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- - Continuité de l'exploitation,
- - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- - Indépendance des exercices.

Première application du Règlement ANC 2024-05 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2024-05, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'application de ce nouveau règlement, assimilée à un changement de méthode comptable, n'a pas eu d'impact significatif.

Première application du Règlement ANC 2022-06 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2022-06, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée.
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent de manière prospective, à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact du changement de réglementation pour COFIDUR EMS et SEICO sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est le suivant :

Autres éléments qui auraient été précédemment enregistrés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du règlement ANC 2022-06	Montant	Traitement comptable
Indemnité d'assurance versée	1 432	757800
Aide alternant, refacturation opco, indemnités journalières, avantages en Nature	147	649000

Autres impacts	Montant	Traitement comptable
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025	107	747000

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat exceptionnel :	1 059	302	461
Produits exceptionnels :	1 424	882	989
Sur opérations de gestion			61
Sur opérations de capital			157
Reprises sur provisions et transferts de charges			826
Charges exceptionnelles :	311	515	518
Sur opérations de gestion			242
Sur opérations de capital			-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			276

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat d'exploitation :	868	2 773	2 614
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	2 407	836	836
Transferts de charges d'exploitation			1 264
Résultat financier :	114	42	42
Reprise sur dépréciations et provisions	20	44	44
Transferts de charges financières			
Résultat exceptionnel :	1 059	302	461
Produits exceptionnels	1 424	826	989
Transfert de charges exceptionnelles			826

Reclassement des postes du bilan :

Postes du bilan (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Avances et acomptes	510	604	604
Immobilisations (corporelles et incorporelles) en cours			2 316
Créances	13 814	15 996	15 824
Charges constatées d'avance			172

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés en dernière partie des comptes annuels 2025.

9. Périmètre de Consolidation

en %	Ouverture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Clôture Méthode intégration	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Cofidur SA - cofidur sa	Globale	100	100	100	Globale	100	100	100
Cofidur EMS - cofidur ems	Globale	100	100	100	Globale	100	100	100
Seico sas - seico sas	Globale	100	100	100	Globale	100	100	100

Il n'y a pas de mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2025

10. Note sur le compte de résultat Consolidé

10.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

en Keuros	France	UE	USA	AUTRES	TOTAL
2025	76 457	4 369	748	2 019	83 593
2024	67 068	10 434	174	1 825	79 501
2023	60 698	7 150	233	5 826	73 907

10.2 Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitations

en Keuros	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres produits	267	88
Production stockée	-954	-1 313
Subventions d'exploitation	101	31

Gains de change sur dettes et créances commerciales - réalisés	325	175
Gains de change sur dettes et créances commerciales - non réalisés		107
Transferts de charges d'exploitation		1 271
Total Autres produits d'exploitation	-261	359
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - réalisées	-316	-185
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - non réalisées		24
Vnc des immo. incorp. cédées (anc 2022-06)	-6	
Vnc des immo. corp. cédées (anc 2022-06)	-137	
Autres charges	-31	-27
Total Autres charges d'exploitation	-489	-188

10.3 Achats consommés (1)

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-41 047	-43 172
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-4 837	-3 529
Variation stocks de marchandises	-2	-3
Achat d'études	-882	
Autres achats	-433	
Achats non stockés de matières et fournitures	-1 733	
Achats de marchandises	-71	-33
Total Achats et variation de stocks	-49 004	-46 737

(1) Ce poste a été présenté en 2 sous-parties pour les comptes 2024

10.4 Charges de personnel

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rémunérations du personnel	-15 009	-13 258
Charges de sécurité sociale. et de prévoyance	-4 858	-4 459
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-67	-21
Participation des salariés	-98	-3
Total Charges de personnel	-20 033	-17 742

10.5 Services extérieurs

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Achat d'études		-854
Autres achats		-388
Achats non stockés de matières et fournitures		-1534
Sous-traitance générale	-698	-597
Redevances de location-financement	0	0
Locations et charges locatives	-557	-448
Entretiens et réparations	-1 073	-871
Primes d'assurance	-669	-605
Etudes et recherches		-1
Divers	-15	-18
Personnel mis à disposition	-2 170	-1 787
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 596	-2 112
Publicités	-198	-159
Transports	-735	-710
Déplacements, missions	-305	-212
Frais postaux	-77	-70
Services bancaires	-97	-27
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	0	-36
Autres charges externes	-451	-755
Total Services extérieurs	-9 641	-11 183

10.6 Impôts et Taxes

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts et taxes sur rémunérations	-605	-899
Autres impôts et taxes	-139	-59
CVAE	-51	-57
Total Impôts et taxes	-795	-1 015

10.7 Dotations et reprises de Provisions ou d'amortissements

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	1 719	
Dot./prov. engagements de retraite	-120	-17
Rep./prov. engagements de retraite	43	10
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-40	-27
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-1 773	-1 391
Dot. aux prov. d'exploitation	-1 781	-934
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-1 390	-9
Dot/dép. des stocks en-cours et produits finis	-335	
Dot./dép. des actifs circulants	-15	-10
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	0	120
Dot./amt. charges d'exploit. à répartir		-28
Rep./provisions d'exploitation	818	716
Rep./dép. des créances (actif circulant)	10	39
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-2 865	-1 530

10.8 Résultat Financier

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Autres chges financières sur équiv. de trésorerie	-20	-64
Revenus des équivalents de trésorerie	16	20
Charges d'intérêts sur emprunt	-428	-250
Autres charges financières	-1	-2
Dot. aux prov. financières	-24	0
Dividendes	0	0
Dividendes - rubrique d'élimination	0	0
Autres produits financiers	55	69
Rep./ provisions financières	27	0
Rep./dép. des actifs financiers	0	
Total Résultat financier	-375	-227

10.9 Résultat Exceptionnel

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Subvention investissement virée au résultat de l'exercice	19	167
VNC des immobilisations corporelles cédées	0	-33
Autres charges exceptionnelles	-88	-275
Dotations aux provisions réglementées	0	0
Produits de cession d'immobilisations corporelles		33
Autres produits exceptionnels	1 423	831
Total Résultat exceptionnel	1 354	723

Le résultat exceptionnel est lié aux indemnités d'assurances du sinistre incendie de mars 2023 du bâtiment B du site de Laval.

10.10 Charges d'impôts sur les sociétés

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Impôts différés	-24	-27
Impôt exigible	-414	-338
Total Impôts sur les bénéfices	-439	-365

10.11 Taux effectif d'imposition

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	
Résultat avant impôts		1 482
Taux d'impôt normal - consolidante		25,00%
Charge d'impôt théorique (A)	-	370
Incidence des distorsions social/fiscal (B)		181
Incidence écart avec la consolidante (C)		0
Incidence des écritures de conso. (D)		-250
Incid. de situations fiscales particulières (E)		0
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (F)		0
Incidence des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)		0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E-F+G]	-	439
taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt		-29%

10.12 Participation des salariés

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Participation des salariés	-98	-3
Total Participation des salariés	-98	-3

La participation 2024 a été versée en mai 2025, la participation 2025 correspond à la participation de la société SEICO, elle sera versée en avril 2026.

11. Note sur le bilan Consolidé**11.1 Ecart d'acquisition**

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Variations de Périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	1 202			1 202
Total valeur nette	1 202			1 202

L'écart d'acquisition s'élève à 1 202 K€ et correspond à l'acquisition des titres de la société SEICO.

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

11.2 Immobilisations Incorporelles

Elles sont uniquement constituées de logiciels et de licences

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	884	51	0	-14		921
Droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles						0
Total immobilisations incorporelles	884	51	0	-14		921
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-807			8	-40	-839
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-807			8	-40	-839
Total valeur nette	76	51		-6	-40	82

11.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables :

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée en année des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

En année

Constructions	10 - 25
Agencements -installations	10 - 20
Matériels et outillages	3 - 8
Matériels informatiques	3 - 5
Matériels de transports	3 - 5

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Sortie de contrat	Dotations de l'exercice	Clôture
Terrains	678					678
Terrains - location	243					243
Constructions	6 270	1 360				7 629
Constructions - location	1 875					1 875
Installations tech, matériel & outillage	17 210	1 024	-576	-2		17 657
Matériel de transport	16					16
Matériel informatique	1 402	102				1 504
Immobilisations corporelles en cours	2 316			-324		1 993
Autres immobilisations corporelles	2 730	1 605	-34	-3		4 298
Total immobilisations corporelles	32 740	4 091	-610	-329		35 892
Amt/dép. matériel transport	-16				0	-16
Amt/dép. matériel informatique	-1 076				-133	-1 209
Amt/dép. constructions	-2 186				-386	-2 572
Amt/dép. constructions - location	-1 465				-68	-1 532
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-13 595		414	46	-931	-14 066
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location	-544					-544
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 550		0	18	-256	-1 788
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-20 431		414	63	-1 772	-21 726
Total valeur nette	12 308	4 091	-196	-266	-1 772	14 165

Les augmentations sont principalement liées aux travaux de rénovations et d'agrandissement du bâtiment de Périgueux.

11.3 Immobilisations Financières

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Titres de participation	0				0
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 301	119	-52		1 367
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	40	0	-40		0
Total immobilisations financières	1 341	119	-92		1 367
Total valeur nette	1 341	119	-92		1 367

11.4 Stock et en-cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les travaux en cours et produits finis sont valorisés au coût de production, intégrant les consommations de matières premières, les coûts directs et indirects de production et l'amortissement des matériels qui s'y rapportent.

Pour COFIDUR EMS, une dépréciation est calculée référence par référence, à chaque fois que la valeur d'utilité des stocks est inférieure à leur valeur comptable.

Les stocks de matières premières sont provisionnés de façon progressive en cas d'absence de mouvement depuis plus de 1 an.

Pour SEICO, les stocks de matières premières sont provisionnés de façon progressive en cas d'absence de mouvement depuis plus de 1 an.

Une dépréciation est calculée lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence. L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Stocks matière première, fournitures et autres approvisionnements.	24 355	-4 837		19 518
Stocks - en-cours de production	8 050	-660		7 390
Stocks -produits finis et intermédiaires	843	-293		550
Stocks de marchandises	5	-2		4
Dépréciation. des stocks - matières premières , fournitures. et approvisionnement	-1 816	0	329	-1 487
Dépréciation des stocks - en-cours de production	-416	0	-335	-751
Total Stocks et en-cours	31 022	-5 792	-6	25 224

Le programme de baisse de stock s'est poursuivi au cours de l'année 2025 soit une variation de 4,8 M€.

11.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée créance par créance, est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre du contrat de cession de balance confidentielle, le poste client a été netté.

A la clôture au 31 décembre 2025, il y a une provision pour dépréciation liée à la défaillance d'un client de COFIDUR EMS qui a été placé en procédure collective, la provision est de 850K€ une provision complémentaire a été passé pour un autre client à hauteur de 109K€.

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Clients et comptes rattachés	5 911	503		6 414
Factures à établir	88	-85		3
Dép. clients et comptes rattachés	-10	0	-959	-969
Total Clients et comptes rattachés	5 989	418	-959	5 448

11.6 Autres créances et comptes des régularisations

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	604	-94		510
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	33	-33		0
Créances sur personnel & org. sociaux	3	28		31
Créances fiscales - hors is - courant	2 544	-553		1 991
Impôts différés - actif	527	44		571
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances - courant	28	-10		17
Autres créances - courant	8 604	-1 809		6 795
Créances sur cessions d'actifs - courant		15		15
Ecart de conversion dettes et créances		24		24
Charges constatées d'avance	297	124		421
Total Autres créances et comptes de régularisation	12 640	-2 264	0	10 375

Le détail des impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Incidence résultat	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	527	-29	34	532
Impôts différés - passif	239	-5		235
Solde net d'impôt différé	288	-24	34	297
Ventilation de l'impôt différé par nature				
Id / différences temporaires	-41	-12		-53
Id / autres retraitements.	20			20
Id / annulation provisions réglementées	-382	-73		-455
Id / annul. des écarts de conv. & prov. de change	-34		34	0
Id / retraitement des engagements de retraite	438	19		457
Id / retraitement du crédit-bail locataire	592	17		609
Id sur écart d'évaluation 100%	-305	24		-281
Répartition groupe/hors-groupe	0			0
Total impôt différé par nature	288	-24	34	297

S'agissant d'engagements à long terme, le taux de 25% a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite ainsi que pour les impôts différés actifs sur les crédits baux immobiliers. Hormis les impôts différés, les créances clients et autres créances ont des échéances inférieures à 1 an.

11.7 Trésorerie

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Clôture
Vmp - équivalents de trésorerie	500	0		500
Vmp - autres placements	0			0
Actions propres	121	32		153
Total valeurs mobilières de placement	621	32		653
Disponibilités	8 004	4 724		12 728
Intérêts courus non échus s/ dispo.	13	3		16
Total disponibilités	8 017	4 727		12 745
Total Trésorerie	8 639	4 759	0	13 398

La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les éventuels placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur.

11.8 Capital Social

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, les Assemblées générales mixtes de mai 2024 et mai 2025 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au Conseil d'administration pour les annuler.

A la date de la clôture 372 actions sont détenue en auto-détention.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevait à 2.707.250 € divisé en 38 675 actions de 70,00€ de nominal.

11.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

en Keuros	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (Loc.)	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour litiges	201		-48	-48	153
Provisions pour litiges - courant					0
Provisions pour garanties	636	416	-505	-505	547
Provisions pour garanties - courant					0
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	0	24			24
Autres provisions pour risques	441	413	-272	-272	582
Total provisions pour risques	1 278	852	-825	-825	1 306
Provisions pour pensions et retraites	1 752	120	-43	-43	1 830
Total provisions pour charges	1 752	120	-43	-43	1 830
Total provisions pour risques et charges	3 030	973	-888	-888	3 136

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (65 et plus)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories 1.5%
- Une table faible de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs (42% pour les cadres et 30% pour les non-cadres)

Le groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en résultat

11.10 Emprunts et dettes financières

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Clôture
Emprunts obligataires - courant				
Emprunts auprès établis. de crédit	10 103	3 532	-1 518	12 118
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 996	96	-498	1 594
Intérêts courus sur emprunts - courant	107		-11	97
Total Dettes financières MLT	12 206	3 628	-2 027	13 808
Concours bancaires (trésorerie passive)	4		-4	0
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	7			6
Total Dettes financières CT	11	0	-4	6
Total emprunts et dettes financières	12 217	3 628	-2 031	13 814

Le montant d'emprunt remboursé au titre de l'exercice est de 2031 K€.

Des nouveaux emprunts ont été contractés pour 3.4M€ pour COFIDUR EMS et 180K€ pour SEICO au cours de l'exercice 2025.

Le montant des emprunts liés aux retraitements des crédits baux immobiliers et mobiliers est de 3734K€ à la clôture pour la société SEICO.

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit -	12 118		2 566	2 461	2 163	4 216
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 594	2 314				
Intérêts courus sur emprunts - courant	97	97				
Total Dettes par échéance	13 808	2 411	2 566	2 461	2 163	4 216

11.11 Autres dettes et comptes de régularisation

<i>en Keuros</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / Reprises	Opérations particulières	Clôture
Dettes fournisseurs	7 990	-2 266			5 724
Factures non parvenues	6 182	936			7 118
Total fournisseurs et comptes rattachés	14 172	-1 329			12 842
Clients - avances et acomptes reçus	8 317	-3 043			5 274
Clients - avoirs et rrr	1 134	-1 109			26
Dettes sociales - courant	4 521	-240			4 280
Dettes fiscales (hors is et cvae)- courant	249	365			614
Impôts différés - passif	239	34			274
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	121	-108			13
Autres dettes - courant	90	980			1 070
Ecart de Conversion passif	0	-117		136	18
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	390	-390			0
Produits constatés d'avance - non courant	59	-59			0
Total autres dettes et comptes de régularisation	15 122	-3 688			11 570
Total autres passifs	29 294	-5 018	0	136	24 412

Les autres dettes et comptes de régularisations ont des échéances inférieures à 1 an.

12. Informations générales

12.1 Effectifs

<i>En nombre</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Cadres	67	74
Agents de maîtrise et techniciens	121	147
Employés	259	227
Ouvriers	22	20
Total Effectif	469	468

12.2 Résultat par actions

<i>en Keuros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Résultat net (part du groupe)	1 043	1 597
Nombre d'action	38,675	38,675
Résultat dilué par action		
Résultat par action	26,98 €	41,28 €

12.3 rémunération et engagement données aux organes de Direction

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Au cours de l'exercice 5 K€ brut de jetons de présence ont été versés aux membres du Conseil d'Administration.

12.4 Transaction entre les parties liées

Une convention de prestation de service a été conclue au cours de l'exercice 2021 pour l'ensemble du Groupe.

Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

Une lettre d'adhésion de la société SEICO à la convention a été signée en date du 5 septembre 2024.

A la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

12.5 Autres engagements, cautions et garanties données

- Engagements financiers donnés
Au 31 décembre 2025, dans le cadre de la mise en place du contrat de cession de balance confidentielle, le montant des créances cédées s'élève à 7,8 M€
- Nantissement de titre de participation :
Nantissement des titres de la SAS SEICO aux bénéficiaires des partenaires bancaires à hauteur du capital restant dû à la clôture soit 3.5 M€ au 31.12.2025.
- Engagements donnés sur des biens :
Mise en place d'une hypothèque sur le bâtiment du site de Périgueux pour garantir les emprunts de la banque populaire aquitaine et la société générale de 1.5 M€ chacun pour le financement des travaux de rénovation du site.
- Couvertures de change
A la clôture de l'exercice une couverture de 3.6M\$ a été réalisée, elle couvre une partie des besoins en devise du groupe COFIDUR jusqu'au 30 septembre 2026.
- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS :
Néant
- Engagements en matière de retraite
Néant
- Engagements donnés aux dirigeants
Néant

12.6 Facteur de risques

Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts sont à taux fixe et n'exposent pas le groupe en cas de variations des marchés financiers.

Risque de change

Compte tenu des variations du cours du dollar, le groupe a pris des engagements de couverture pour l'exercice 2025 pour un montant de 3.6M\$.

Risques métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- **La forte concurrence** des productions électroniques toujours présente et accentuée par la volonté de diversification de certains acteurs dans les secteurs en baisse comme l'aéronautique ou l'automobile
- **La pénurie des composants** électroniques et de matière première est toujours présente
 - Cee(elle)-ci nous contraint avec nos clients à sécuriser les approvisionnements entraînant une forte augmentation des Valeurs d'Exploitation.
 - Les décalages et reports de livraison de composants freinent l'activité
 - La conjugaison de ces facteurs impacte la trésorerie et la rentabilité du groupe
- **La difficulté de recrutement** couvre la majorité des services de l'entreprise.
Ces difficultés risquent de limiter la reprise si la situation sur l'approvisionnement des composants s'améliore et la croissance prévue dans le plan AMBITIONS 2025

12.7 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>en Keuros</i>	Décembre 2024	Décembre 2025	Honoraires CAC (légal)
Cofidur ems	93	115	115
Cofidur sa	34	34	34
Seico sas	13	15	15
Total Honoraires des CAC	140	164	164

13. Evolution prévisible, évènements postérieurs à la clôture

Le groupe poursuivra son développement au cours de l'année 2026 avec le déploiement du plan Impulse 2028.

Le budget 2026 et le carnet de commande prévoit un niveau d'activité stable par rapport au réalisé 2025, toutefois le marché reste incertain dans plusieurs domaines d'activités.

Les efforts permettant de réduire le stock vont se poursuivre sur l'exercice 2026.

Les investissements notamment avec la reconstruction du bâtiment B et la finalisation du projet de transformation de du site de Périgueux devrait se terminer au cours du premier semestre 2026.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25



4.1 BILAN ACTIF

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	12 791 695		12 791 695	12 791 695
Total (I)	12 791 695		12 791 695	12 791 695
CREANCES				
Créances Clients et Comptes rattachés	82 489		82 489	
Autres créances	59 960		59 960	59 652
Charges constatées d'avance	23 520		23 520	
Action Propres	152 972		152 972	121 378
Autres Titres VMP	500 000		500 000	500 000
Disponibilités	367 577		367 577	898 078
Total (II)	1 186 518		1 186 518	1 579 108
Total Actif	13 978 213		13 978 213	14 370 803

4.2 BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
Capital (dont versé [0])	2 707 250	2 707 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 374 867	1 374 867
Réserve légale	430 501	430 501
Réserves réglementées	122 451	122 451
Autres réserves	1 701 428	1 701 428
Report à nouveau	2 232 567	1 097 623
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	715 505	1 712 443
Provisions réglementées	23 689	7 896
Total des capitaux propres (I)	9 308 257	9 154 459
Provisions pour risques	21 170	27 510
Total des provisions (III)	21 170	27 510
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4 581 590	5 097 500
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	53 448	91 334
Dettes fiscales et sociales	13 748	-
Total des dettes (IV)	4 648 785	5 188 834
TOTAL PASSIF	13 978 213	14 370 803

4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Net
Production vendue	158 741	60 000
Autres produits		13 757
Total des produits d'exploitation	158 741	73 757
Autres achats et charges externes	261 122	218 788
Impôts, taxes et versements assimilés	658	6 649
Autres charges	5 000	5 001
Total des charges d'exploitation	266 781	230 438
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 108 040	- 156 681
Produits Financiers		
De participation	1 000 000	2 000 000
Autres intérêts et produits assimilés	22 828	19 655
Total des produits financiers	1 022 828	2 019 655
Intérêts et charges assimilées	183 491	142 635
Total des charges financières	183 491	142 635
2 - RÉSULTAT FINANCIER	839 337	1 877 020
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	731 297	1 720 340
Total des produits exceptionnels	-	-
Total des charges exceptionnelles	15 793	7 896
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 15 793	- 7 896
Total des produits	1 181 569	2 093 412
Total des charges	466 064	380 969
BÉNÉFICE	715 505	1 712 443



4.4 PRÉSENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur EURONEXT GROWTH (*code ISIN FR 0013257409-ALCOF*).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 9 avril 2026.



4.5 FAITS MARQUANTS

La société COFIDUR SA poursuit son activité de Holding du Groupe COFIDUR et anime la cotation sur le marché Euronext Growth.

L'année 2025 a été marquée par des incertitudes au niveau des marchés et une accélération de la concurrence et des défaillances d'entreprises. Le groupe a subi une défaillance client importante qui grève significativement le résultat de sa filiale Cofidur EMS.

La société COFIDUR SA a perçu un dividende de 1 000 000 € au cours de l'année 2025 en provenance de ses filiales Cofidur EMS et Cofidur SEICO.



4.6 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des comptes homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable Général, modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieures de l'autorité des normes comptable (ANC).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits au bilan est pratiquée par références à la méthode dite des coûts historiques.

PREMIÈRE APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC 2022-06 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2022-06, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée.
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.



4.6 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent de manière prospective, à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation ni dans l'évaluation des comptes de la société.

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés en dernière partie des comptes annuels 2025.

4.7 INFORMATION SUR L'ENTITÉ QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rubrique	Nature d'information	Données
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Dordogne Mayenne Développement
	Siège	15 Avenue Firmin Bouvier 24750 BOULAZAC
	N° d'identification (si entité française)	900 198 904
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	COFIDUR SA
	Siège	79 Rue Saint Melaine 53000 LAVAL
	N° d'identification (si entité française)	682 038 0385
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	https://www.cofidur-groupe.com



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25

A. NOTE SUR LE BILAN

4A.1 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

En milliers €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Valeurs brutes	12 791	-	-	12 791
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	12 791	-	-	12 791



Les titres de participations sont constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 100% pour 6 713K€ et des titres de COFIDUR SEICO également détenue à 100% depuis le 12 juillet 2024.

À la clôture de l'exercice, la valeur vénale des titres de participation est comparée à la valeur comptable. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur vénale des titres est inférieure à la valeur comptable.

4A.2 CRÉANCES CLIENTS

À la clôture les créances clients sont de 24 K€ correspondant des entreprises liées et 58K€ correspondant à des factures à établir à la clôture.

4A.3 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances correspondent principalement au crédit de TVA à la date de la clôture de l'exercice en attente de remboursement soit 50 158€.

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an
Détail autres créances		
Crédit de TVA à rembourser	50 158	50 158
TVA déductible	9 802	9 802
Charges Constatée d'avance	23 520	23 520
Total Créances par échéance	83 480	83 480

4A.4 CAPITAUX PROPRES

<i>En Keuros</i>	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total
Situation au 31/12/2023	2 707	1 375	2 255	1 776	89	0	8 202
Résultat N-1				89	- 89		0
Dividendes distribués (1)				- 768			- 768
Provision réglementée titres						8	8
Résultat exercice					1 712		1 712
Situation au 31/12/2024	2 707	1 375	2 255	1 097	1 712	8	9 154
Résultat N-1				1 712	- 1 712		0
Dividendes distribués (1)				- 577			- 577
Provision réglementée titres						15	15
Résultat exercice					716		716
Situation au 31/12/2025	2 707	1 375	2 255	2 232	716	23	9 308

(1) L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat 2024 en report à nouveau après paiement du dividende de 15€ par action.

À la clôture de l'exercice 2025, 372 actions ont été achetées en auto-détention.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nominal.

4A.4 CAPITAUX PROPRES

La répartition du capital Social à la date de clôture est la suivante :

Répartition du capital de COFIDUR SA	Nombre d'action	% détention
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%
Dordogne Mayenne Développement & de concert	19 277	49,84%
Autocontrôle	372	0,96%
Actionnariat Salarié Cofidur EMS	65	0,17%
Peter Gyllenhammar AB	3 585	9,27%
Famille RABOUTET & de concert	2 185	5,65%
Public	13 191	34,11%

4A.5 PROVISION POUR RISQUES DE CHARGES

La provision pour risque correspond au plan des actions gratuites attribué en 2024.

<i>en euros</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisé)	Reprise (prov. non utilisée)	Clôture
Provisions pour risque	27 510			- 6 340	21 170
Provisions pour pertes de change	0				
Total	27 510	0	0	- 6 340	21 170

4A.6 EMPRUNTS

Au cours de l'exercice 2025 COFIDUR SA a procédé au remboursement de la première échéance des emprunts souscrits au cours de l'année 2024 pour financer l'acquisition des titres de la société SEICO. Cette échéance annuelle est de 700 K€.

Le capital restant dû à la clôture est de 4 581 K€.

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit	4 581 590	726 150	747 459	769 631	792 701	1 545 649
Total Dettes par échéance	4 581 590	726 150	747 459	769 631	792 701	1 545 649



4A.7 DETTES RELATIVES À DES ENTREPRISES LIÉES

A la date de la clôture, il n'y a aucune dette avec les entreprises liées.



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25

B. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS

4B.1 NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En Milliers d'Euros</i>	Décembre 2025	Décembre 2024
Produits d'exploitation	159	60
Autres produits	0	13
Honoraires	- 114	- 80
Services bancaires	- 4	- 1
Prestation entreprise liée	- 78	- 137
Autres charges externes	- 72	- 5
Intérêts et charges assimilée	- 183	- 142
Autres impôts et taxes	- 1	- 7
Produits des participations	1 000	2 000
Produits financiers	23	19
Dotation Amortissement provision réglementée	- 15	- 8
Résultat net	715	1 712

4B.2 INFORMATION AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Dordogne Mayenne Développement	Société Mère	78 339 €	Prestation reçue
Cofidur EMS	Filiale	127 723 €	Prestation réalisée
SEICO	Filiale	31 018 €	Prestation réalisée



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25

C. AUTRES INFORMATIONS

4C.1 AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie plus de salariés depuis le 31 décembre 2020.

4C.2 DÉFICITS REPORTABLES

Après prise en compte du résultat de l'exercice 2025, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 4 403 K€.

4C.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS → Néant
- Nantissement de titre de participation :
Nantissement des titres de la SAS SEICO aux bénéficiaires des partenaires bancaires à hauteur du capital restant dû à la clôture soit 3,5 M€ au 31.12.2025.
- Engagements en matière de retraite → Néant
- Engagements donnés aux dirigeants → Néant

4C.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Prêts et avances consentis	Cautions et garanties données	Chiffre d'affaires HT	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés	Observations
Renseignements concernant les filiales (> 50% du capital détenu)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
Cofidur EMS	27 605 712 €	100 %	6 712 730 €	6 712 730 €			66 735 929 €	789 740 €	400 000 €	
SEICO SAS	4 797 388 €	100 %	6 078 964 €	6 078 964 €			17 008 068 €	511 110 €	600 000 €	
Total des filiales	32 403 100 €		12 791 694 €	12 791 694 €			83 743 997 €	1 300 850 €	1 000 000 €	

4C.5 HONORAIRES POUR LE CONTRÔLE LÉGAL

Le montant global pris en charge relatif aux honoraires pour le contrôle légal par les commissaires aux comptes s'élève à 32 K€ HT pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Honoraires CAC (légal)	Honoraires CAC (L822-11)
Exponens	16 000	16 000	
E&Y	16 000	16 000	
Total Honoraires des CAC	32 000	32 000	



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25

D. RAPPORT DE GESTION

COFIDUR

Société anonyme au capital de 2.707.250 euros
Siège social : 79 rue Saint Méline
53000 Laval
682 038 385 R.C.S. Laval

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 20 MAI 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous présenter l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Nous examinerons successivement :

- l'activité et les résultats consolidés du groupe, et
- les éléments et informations complémentaires.

Et enfin, nous vous présenterons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les motifs justifiant les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte vous seront exposés dans le rapport du Conseil d'administration sur le texte des projets de résolutions.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Le groupe dont nous décrivons l'activité est composé des sociétés COFIDUR SA, COFIDUR EMS et SEICO, ci-après « **le Groupe** ». C'est un acteur de référence sur le marché de la sous-traitance électronique.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 83.593K euros, en augmentation de 5,15% par rapport au chiffre d'affaires consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élevait à 79.501K euros. Le résultat du Groupe se solde par un bénéfice (part du groupe) de 1.043K euros alors que le bénéfice (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevait à 1.597K euros.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres du Groupe ressortent à 29.899K euros tandis que les emprunts et dettes financières s'établissent à 13.814K euros en hausse de 1.597K euros par rapport au 31 décembre 2024.

Chiffres clefs consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 5,15% à 83.593K€.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 503 K€ contre 1.466 K€ en 2024.

Le résultat financier est une perte de 375K€ contre une perte 227K€ en 2024.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 1.354K€ contre 723K€ en 2024, ce résultat est lié aux indemnités d'assurances du sinistre incendie de mars 2023 du bâtiment B du site de Laval.

L'impôt sur les sociétés est de 439K€.

Le résultat net est un bénéfice de 1.043K€ contre 1.597K€ en 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 29.899K€ et enregistrent une variation positive de 1.224K€.

Les dettes financières à plus d'un an s'élèvent à 11.397K€ contre 9.817 K€ au 31 décembre 2024.

Elles résultent essentiellement des investissements en matériels industriels des trois derniers exercices, des travaux de rénovation du site de Périgueux, de l'endettement lié à l'acquisition de SEICO et des travaux de reconstruction du bâtiment B de COFIDUR EMS.

Les dettes financières à moins d'un an sont de 2.411K€ contre 2.338K€ en 2024.

Les contributions au chiffre d'affaires et résultats consolidés des entreprises intégrées :

En K€	Chiffres d'affaires		Résultat d'exploitation		Résultat courant		Résultat net	
	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12	2025.12	2024.12
COFIDUR EMS	66 747	70 851	78	1 436	-41	2 026	789	1 507
SEICO	17 008	8 650	790	206	796	215	511	197
COFIDUR SA (Holding)	158	60	-108	-156	731	1 720	715	1 641
Elimination	-320	-60	-257	-21	-4	-1 999	-972	-1 749
Groupe	83 593	79 501	503	1 465	1 482	1 962	1 043	1 597

Evolution prévisible et perspectives du Groupe

COFIDUR SA est cotée sur Euronext GROWTH, au cours de l'exercice, elle a poursuivi son activité de Holding du groupe COFIDUR composé de la société COFIDUR EMS, et depuis juillet 2024 de SEICO.

L'année 2025 a été marquée par des incertitudes au niveau des marchés et une accélération de la concurrence et des défaillances d'entreprises. Le Groupe a subi une défaillance client importante qui grève significativement le résultat de l'exercice.

Un nouveau plan stratégique a été initié, Impulse 2028, il a pour objectif de définir les orientations du Groupe, en matière d'innovation, système d'informations, amélioration continue et développement des marchés pour les 3 prochaines années.

Le budget 2026 et le carnet de commande prévoit un niveau d'activité stable par rapport au réalisé 2025, toutefois le marché reste incertain dans plusieurs domaines d'activités.

Les efforts permettant de réduire le stock vont se poursuivre sur l'exercice 2026.

En ce qui concerne COFIDUR EMS, le sinistre suite à l'incendie du Bâtiment B intervenu en mars 2023 est clos, la reconstruction du bâtiment est en cours et s'achèvera au 1er semestre 2026. La première partie du projet Transform a été mise en service en novembre 2025, la fin des travaux est prévue pour le 1er semestre 2026. Les emprunts finançant les travaux ont été débloqué en totalité, soit 3 000 k€.

Une indemnité de 1 423 k€ a été comptabilisée en produits exceptionnels au cours de l'exercice. Par ailleurs, les coûts de l'exercice d'un montant de 62 k€, liés à ce sinistre ont été comptabilisés en charges exceptionnelles. A ce jour, l'évaluation définitive a été obtenue de l'assureur et le montant de l'indemnisation immédiate a bien été encaissé.

Un contrôle DGCCRF a été notifié en septembre 2025 et à ce jour est toujours en cours. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes à la clôture, le faible avancement du contrôle ne permettant pas de déterminer quelque impact financier.

En ce qui concerne la société S E I C O, la société a été frappée en janvier 2025 par un sinistre électrique consécutif à une surtension dans les locaux de Malville, ayant causé des dégâts matériels sur certains équipements. La société a engagé des dépenses de remise en état et de réparation du matériel endommagé, pour un montant de 100 K€ dont 27 K€, comptabilisés en charges exceptionnelles.

Conformément au contrat d'assurance en vigueur, une demande d'indemnisation a été transmise à l'assureur. Au 31 décembre 2025, la société ne dispose pas d'un accord formel de l'assureur sur le montant et les modalités de prise en charge. En conséquence, aucune indemnité à recevoir n'a été comptabilisée et aucune provision n'a été enregistrée à ce titre.

Le 10 avril 2025, la société SEICO a procédé à la cession de la branche complète d'activité liée à la conception, au développement, à l'édition et à la commercialisation des conteuses pour enfants « JOYEUSE ». Cette opération a été réalisée pour un montant total de 40 K€, auxquels s'ajoutent la vente de stocks pour 56 K€ HT. La cession porte sur l'ensemble des éléments incorporels et corporels attachés à cette activité.

La société COFIDUR SA avait émis, au cours de l'exercice 2025, une marque d'intérêt au titre de la reprise d'une partie des actifs de la société EOLANE FRANCE et plus particulièrement la reprise des actifs de la société d'EOLANE DOUARNENEZ et des titres d'EOLANE MAROC. Toutefois, à l'issue de l'audience du 31 mars 2025 devant le Tribunal de commerce de Paris, son offre de reprise n'a pas été retenue. En effet, la proposition de reprise de la société prévoyait un périmètre plus restreint par rapport aux autres repreneurs.

Activité propre de la société COFIDUR SA

COFIDUR SA (la « **Société** ») a une activité de holding de la société COFIDUR EMS et depuis juillet 2024, de la société SEICO.

Le chiffre d'affaires de la Société est en hausse au 31 décembre 2025. Les produits d'exploitation ont été augmentés et sont portés à 158.741 € contre 73 757 € l'an dernier.

Au cours de l'exercice la société COFIDUR SA a perçu un dividende de 1.000.000€ de ses filiales COFIDUR EMS et SEICO.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 158.757€ et un bénéfice de 715K€ à la suite du versement du dividende de COFIDUR EMS et de COFIDUR SEICO qui s'analyse comme suit :

- **Présentation des comptes de la société COFIDUR SA**

A la date du 31 décembre 2025 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **158 K€** euros, contre 60K€ au titre de l'exercice précédent ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à **158.741** euros contre **73.757** euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **266.781** euros contre **230.438** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation ressort à **(108.040)** euros contre **(156.681)** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu d'un résultat financier de **839.337** euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **731.297** euros contre **1.720.340** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **715.505** euros, contre un bénéfice de **1.712.443** euros au titre de l'exercice précédent ;
- au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à **13.978.213** euros contre **14.370.803** euros au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce relatif aux résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Il est précisé que la Société ne comptait aucun salarié au titre de l'exercice 2025.

- **Analyse de la situation financière au 31 décembre 2025 de la société COFIDUR SA**

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé au remboursement de la première échéance des emprunts souscrits au cours de l'année 2024 pour financer l'acquisition des titres de la société SEICO. Cette échéance annuelle est de 700 K€. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 4 581 K€.

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés est de **53.448 euros** contre **91.334 euros** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fiscales et sociales est de **13.748 euros** contre **0 euro** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges constatées d'avance est de **23.520 euros** contre **3 968 euros** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges ressort à **5.000 euros** contre **5.001 euros** au titre de l'exercice précédent.

Le montant global des dettes de la société s'élève à **4.648.785 euros** contre à **5.188.834 euros** au titre de l'exercice précédent.

En Euros	2025	2024
Montant net du chiffre d'affaires	158 741	60 000
Autres produits	0	13 757
Total des produits d'exploitation	158 741	73 757
Charges d'exploitation		
Honoraires	113 891	85 641
Services bancaires et assim.	4 347	4 914
Prestation Entreprises liées	78 339	72 083
Autres Charges externes	64 545	45 217
Impôts, taxes, et versements assimilés	658	6 649
Autres charges	5 000	5 001
Total des charges d'exploitation	266 781	230 438
Résultat d'exploitation	-108 040	-156 681
De participations	1 000 000	2 000 000
Autres intérêts et produits assimilés	22 828	19 655
Total produits financiers	1 022 828	2 019 655
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	183 491	142 635
Total charges financières	183 491	142 635
Résultat financier	839 337	1 877 020
Résultat courant avant impôts	731 297	1 720 340
Charges exceptionnelles	15 793	7 896
Résultat exceptionnel	-15 793	-7 896
Résultat de l'exercice	715 505	1 712 443

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

COFIDUR SA, de par son objet, n'a aucune activité en matière de recherche et développement. Cependant, ses deux filiales, COFIDUR EMS et SEICO possèdent une cellule développement amont en lien avec des partenaires études, recherches et développement.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Action COFIDUR (code ISIN FR 0013257409) :

Mois (Date)	Min. de Low	Max. de High	Somme de Number of Shares	Somme de Turnover
janv	320	342	348	115 128 €
févr	318	344	279	91 800 €
mars	312	384	2472	831 074 €
avr	296	334	1288	407 093 €
mai	300	336	970	309 655 €
juin	294	320	736	226 740 €
juil	288	304	881	260 758 €
août	278	306	603	175 294 €
sept	264	292	509	140 058 €
oct	274	298	490	139 430 €
nov	272	290	221	61 316 €
déc	268	292	735	202 286 €
Total général	264	384	9532	2 960 632 €

Source Euronext Connect

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevait à 2.707.250€ divisé en 38.675 actions de 70.00€ de nominal.

Le cours a varié entre 264 € (09/2025) au plus bas et 384€ (03/2025) au plus haut sur l'exercice 2025.

Le cours à la clôture est de 290 euros, la capitalisation boursière sur cette base s'élève à 11.216K€.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, la Société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- o **la société COFIDUR EMS**, société par actions simplifiée au capital de 4.919.304,80 €, dont le siège est 79 rue Saint Melaine, 53000 Laval, identifiée au système SIREN sous le n° 348 552 415 – RCS LAVAL, détenue à hauteur de 100% de son capital par la Société.

La société COFIDUR EMS est un acteur de référence sur le marché de la sous-traitance électronique.

Les prestations réalisées par la société concernent essentiellement la fabrication de cartes électroniques mais son offre globale s'étend de l'assistance au développement à la réparation d'ensembles et de produits sur ses marchés :

- o L'embarqué (Avionique, Ferroviaire, Militaire)
- o Le professionnel et industriel (Médical, Sécurité,.....)
- o Le lighting
- o Les télécoms et le multimédia.

La société COFIDUR EMS a réalisé un chiffre d'affaires de 67 M€ au titre de l'exercice 2025 contre 71 M€ au titre de l'exercice 2024, liés à une diminution de l'activité, pour un résultat net qui se traduit par un bénéfice de 789K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

La société COFIDUR EMS compte 381 salariés au 31 décembre 2025.

- **La société S E I C O**, société par actions simplifiée au capital de 500.000 €, dont le siège est situé Zone Industrielle de la Croix Blanche, 6 rue Jean Moulin, 44260 Malville, identifiée au système SIREN sous le n° 321 523 466 – RCS SAINT-NAZAIRE, détenue à hauteur de 100% de son capital par la Société.

La société S E I C O est un acteur de référence sur le marché de la sous-traitance électronique, et ce depuis plus de 40 ans. Les prestations réalisées par la société concernent essentiellement la fabrication de cartes électroniques au travers une offre globale pouvant aller de la conception à la fabrication de cartes, d'ensembles et de sous-ensembles électroniques, du câblage à l'intégration des systèmes développés, des tests fonctionnels à la prise en charge logistique du produit final. Les savoir-faire mis en œuvre sont à la fois multisectoriels et interdépendants sur tous types de marchés.

A mi-année 2024 la société S E I C O a été intégrée au sein du groupe COFIDUR, acteur français majeur de l'électronique.

Suite à cette intégration, la société DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT a été nommée présidente de la société S E I C O. L'année 2025 marque donc le premier exercice complet ou la société S E I C O est intégrée au sein du groupe COFIDUR.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 17 M€ contre 22 M€ au titre de l'exercice 2024 pour 15 mois, pour un résultat net sur la même période qui se traduit par un bénéfice de 511.110€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

La société SEICO compte 88 salariés au 31 décembre 2025.

SUCCESSALES

Néant.

REPARTITION DU CAPITAL

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les détentions supérieures au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, à la moitié ou aux deux tiers du capital social ou des droits de vote de notre Société :

- La société DM DEVELOPPEMENT agissant de concert avec ses associés détient une participation de 49,84% du capital et 49,84% des droits de vote de la société.

- Monsieur et Madame RABOUTET agissant de concert avec la société SOCODOL détiennent une participation de 5,65% du capital et des droits de vote.
- Peter Gyllenhammar AB détient 9,27% du capital et des droits de votes.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nominal.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital Social à la date de clôture est la suivante :

Répartition du capital COFIDUR SA	Nombre d'action	% détention
Dordogne Mayenne Développement et de concert	19 277	49,84%
Autocontrôle	372	0,96%
Actionnariat Salarié Cofidur EMS	65	0,17%
Peter Gyllenhammar AB	3 585	9,27%
Famille RABOUTET et de concert	2 185	5,65%
Public	13 191	34,11%
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%

MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

AU TITRE DE L'EXERCICE	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS
2022	580 125 € Soit 15 € par action	-	-	-
2023	773 500 € Soit 20 € par action	-	-	-
2024	580.125€ Soit 15€ par action	-	-	-

**ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL
AU 31 DECEMBRE 2025**

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre

2025, 65 actions de la Société, représentant 0,17 % du capital, sont détenues par les salariés de la société COFIDUR EMS, à la suite de leur acquisition définitive intervenue le 4 avril 2025 dans le cadre du plan d'attribution gratuite mis en place par le Conseil d'administration du 3 avril 2024.

ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

PRET INTERENTREPRISE

Néant.

BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

➤ **Programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2025**

L'Assemblée Générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 14 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3.867 actions), étant précisé qu'en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division du nominal ou de regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.
- **Prix maximum d'achat (hors frais et commission)** : le prix maximum d'achat est fixé à 500 euros par actions, soit un montant global de 1.933.500 euros.
- **Objectifs** :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action COFIDUR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 mai 2025 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme** : 18 mois soit jusqu'au 14 novembre 2026.

➤ **Mise en œuvre du programme de rachat d'actions**

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, 106 actions ont été rachetées par la Société au cours moyen de 297 euros et 0 actions ont été cédées par la Société.

Au 31 décembre 2025, le nombre total d'actions auto-détenues par la Société est de 372 actions soit 0,96% du capital représentant une valeur de portefeuille de 107.880 euros sur la base du cours de bourse (prix de clôture) de l'action au 31 décembre 2025 et une valeur comptable de 152 972 euros.

Ces actions ont été acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions et sont affectées à l'objectif d'assurer la couverture de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Risque de marchés

- Le Groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le Groupe en cas de fortes variations.

Risque de change

Compte tenu des variations du cours du dollar, le Groupe a pris des engagements de couverture pour l'exercice 2025 pour un montant de 3.6M\$.

Risques métier

Les activités du Groupe comportent les risques majeurs suivants :

- **La forte concurrence** des productions électroniques toujours présente et accentuée par la volonté de diversification de certains acteurs dans les secteurs en baisse comme l'aéronautique ou l'automobile.

- **La difficulté de recrutement liée à une pénurie de main d'œuvre qualifiée** couvre la majorité des services de l'entreprise.
Ces difficultés risquent de limiter la reprise si la situation sur l'approvisionnement des composants s'améliore et la croissance prévue dans le plan AMBITIONS 2025

Ces risques sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du Groupe à court et moyen terme puisque la disponibilité des composants ou de la main d'œuvre influe directement sur le niveau de production du Groupe.

AFFECTATION DES RESULTATS – DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice de 715.505 euros, de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	715.505 €
--------------------------	-----------

Affectation

- Dividendes	386.750 €
- Report à nouveau	328.755 €

Nous vous proposons de verser un dividende global brut de 386.750 € soit 10 € par action.

Après affectation, le compte de « Report à nouveau » se trouverait ainsi porté de 2.232.567 euros à 2.561.322 euros.

Ce dividende serait mis en paiement le 11 juin 2026 avec un détachement du coupon le 9 juin 2026.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport sont joints les tableaux prévus à l'article R.225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Depuis la clôture de l'exercice, le conflit en Iran a entraîné une hausse de la volatilité sur les marchés de l'énergie et des perturbations dans le commerce international. A ce jour, il est impossible de déterminer l'impact que cela aura sur l'activité du groupe.

Sous réserve des éléments indiqués ci-avant, aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous :

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

	Total	Non échu	Echu -30 jours	Echu +30 jours	Echu +60 jours	Echu +90 jours
Total Balance Fournisseur	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -

La décomposition du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

	Total	Non échu	Echu -30 jours	Echu +30 jours	Echu +60 jours	Echu +90 jours
Total Balance Client	€ 24 000	€ 24 000	€ -	€ -	€ -	€ -

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Aucune dépense non déductible au titre de l'exercice 2025 (article 39-4 du Code Général des Impôts).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris.

➤ **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de cinq membres.

A la date du présent rapport annuel, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	AG de nomination / renouvellement	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)
Monsieur Laurent Dupoiron	64	Française	Président Directeur Général	Nomination : 26/05/2020	2026*
Monsieur Daniel Thauvin	78	Française	Administrateur	Nomination : 23/05/2019 Renouvellement : 14/05/2025	2031
Madame Charlotte Chemin	46	Française	Administrateur	Nomination : 26/05/2020	2026*

Monsieur Nicolas Djerbi	45	Française	Administrateur	Nomination : 17/05/2022	2026*
Monsieur Hervé Olry	51	Française	Administrateur	Nomination : 17/05/2022	2026*

* Les mandats d'administrateurs de Monsieur Laurent Dupoiron, de Madame Charlotte Chemin, de Monsieur Nicolas Djerbi et de Monsieur Hervé Olry seront proposés au renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026.

➤ **PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE EN DEHORS DE LA SOCIETE**

• **Mandats en cours**

Administrateurs	Société	Nature du mandat
<i>Autres mandats exercés et fonctions au sein du Groupe</i>		
Monsieur Laurent Dupoiron	COFIDUR EMS (étant précisé que Monsieur Laurent Dupoiron est le représentant légal de la société DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT, elle-même Présidente de la société COFIDUR EMS)	Président
Monsieur Daniel Thauvin	N/A	Externe

Administrateurs	Société	Nature du mandat
Madame Charlotte Chemin	N/A	N/A
Monsieur Nicolas Djerbi	N/A	N/A
Monsieur Hervé Olry	N/A	N/A
<i>Autres mandats et fonctions exercés à l'extérieur du Groupe</i>		
Monsieur Laurent Dupoiron	DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT	Président
	DGANDCO	Président
Monsieur Daniel Thauvin	N/A	N/A
Madame Charlotte Chemin	N/A	Administrateur à la Caisse d'épargne des Pays de la Loire
Monsieur Nicolas Djerbi	N/A	Administrateur à la CARSAT du Périgord/ Dordogne
	CONSEILS ET INVESTISSEMENTS LA BACHELLERIE	Président
Monsieur Hervé Olry	AMD PARTNER	Président

Au 31 décembre 2025, la direction générale de la société est exercée par le Président Directeur Général.

➤ **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est précisé que l'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2022 a fixé une enveloppe de 15.000 euros au titre de la rémunération des administrateurs que le Conseil d'administration pourra verser, le cas échéant. Cette enveloppe est restée inchangée depuis cette décision, aucune modification n'ayant été apportée en 2023, 2024 et 2025 par l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration dans sa réunion du 14 mai 2025 a décidé d'allouer à Monsieur Daniel Thauvin une somme de 5.000 euros au titre de sa rémunération en qualité d'administrateur. Les autres membres du Conseil n'ont perçu aucune rémunération.

➤ **DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital, en cours de validité, dont dispose la Société, sont synthétisées ci- dessous. Elles ont été approuvées par les Assemblées Générales des 15 mai 2024 et 14 mai 2025.

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée	Date d'expiration	Plafonds	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation de racheter ses actions	14/05/2025 8 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	10% du capital	Rachat de 106 actions, soit 0,27 % du capital
Autorisation d'annuler les actions rachetées	14/05/2025 9 ^{ème} résolution	24 mois	14/05/2027	10% du capital sur 24 mois	Néant

Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15/05/2024 7 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	500.000€ <i>(Plafond indépendant)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du DPS	15/05/2024 8 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafonds indépendants)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	15/05/2024 9 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « placement privé »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	15/05/2024 10 ^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	Actions : 500.000€ et dans la limite de 20% du capital par an Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « offre au public »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes	14/05/2025 10 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€ <i>(Plafond commun avec la délégation « personnes nommément désignées »)</i>	Néant
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	14/05/2025 11 ^{ème} résolution	18 mois	14/11/2026	Actions : 500.000€ Titres de créances : 20m€	Néant

				<i>(Plafond commun avec la délégation « catégorie de personnes »)</i>	
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/05/2025 12^{ème} résolution	26 mois	15/07/2026	15% du montant de l'émission initiale et dans la limite du plafond de la délégation utilisée	Néant
Autorisation d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions	14/05/2025 13^{ème} résolution	38 mois	14/07/2028	10% du capital <i>(Plafond commun avec l'autorisation en vue d'attribuer des actions gratuites)</i>	Néant
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	14/05/2025 14^{ème} résolution	38 mois	14/07/2028	10% du capital <i>(Plafond commun avec l'autorisation en vue d'attribuer des stock-options)</i>	Néant

STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

➤ **NOUVELLE CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE ET PREALABLEMENT AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Néant.

➤ **CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 MAIS NON PREALABLEMENT AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Néant.

➤ **NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025**

Néant.

➤ **CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 mai 2024 a approuvé une convention réglementée préalablement autorisée par le Conseil.

Cette convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations services a été conclue le 6 avril 2023 entre les sociétés « COFIDUR », « COFIDUR EMS » et « DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT ». La société SEICO, filiale à 100 % de la société COFIDUR SA, a adhéré à cette convention le 5 septembre 2024.

Cette convention, d'une durée de six ans, prévoit la possibilité pour chaque société du Groupe de recourir à tout autre société du Groupe dans le cadre services prévus en son sein, sous réserve qu'elle dispose des compétences disponibles en son sein pour rendre la prestation qui serait sollicitée.

Au titre de cette convention, la société Dordogne Mayenne Développement a facturé à la Société au titre de l'exercice 2025 des prestations de services pour un montant de 78.339 euros HT. La société COFIDUR SA a facturé à la société « COFIDUR EMS » des prestations d'un montant de 127 723 euros HT et a refacturé une somme de 31.018 Euros HT à la société SEICO.

➤ **CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS**

Cf. annexes sociales.

➤ **CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES**

Il est rappelé que le 5 septembre 2024, la société S E I C O, filiale à 100 % de la société COFIDUR SA, a adhéré à la convention d'assistance, d'animation stratégique et de prestations services conclue le du 6 avril 2023 entre les sociétés « COFIDUR », « COFIDUR EMS » et « DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT » (voir ci-dessus). Au titre de cette convention, DORDOGNE MAYENNE DEVELOPPEMENT a facturé au titre de l'exercice 2025 des prestations de service pour un montant de 1.605.501 euros HT à COFIDUR EMS et un montant de 296.900 euros HT à SEICO.

A l'exception de cette convention, il n'existe pas, hors conventions courantes, d'autres conventions conclues entre un mandataire social de COFIDUR SA ou un actionnaire détenant plus de 10% de son capital et l'une de ses filiales.

➤ **TRANSACTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES**

Comme précisé dans la section « Conventions réglementées » ci-dessus, une convention de prestation de service a été conclue au cours de l'exercice 2023 pour l'ensemble du Groupe. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

Une lettre d'adhésion de la société SEICO à la convention a été signée en date du 5 septembre 2024.

*

*

*

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions soumises à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée d'exercice	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	2 707 250	2 707 250	2 707 250	2 707 250	2 707 250	2 707 250
Nombre d'actions						
- ordinaires	38 675	38 675	38 675	38 675	38 675	38 675
- à dividendes prioritaires						
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations	6 682	6 682	6 682	6 682	6 682	6 787
- par droit de souscription						
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffres d'affaires hors taxes	158 741	60 000	60 000	60 000	60 642	1 740 000
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	731 297	1 720 340	89 538	274 635	-118 783	-182 369
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	-13 266
Résultat net	715 505	1 712 443	89 538	274 635	-118 783	-195 546
Résultat distribué	386 750	580 125	773 500	580 125	1 160 250	0
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	18,91	44,48	2,32	7,10	-3,07	-4,72
Résultat après impôt, participations, dotations aux amortissements et provisions	18,50	44,28	2,32	7,10	-3,07	-5,06
Dividendes attribués	15,00	15,00	20,00	15,00	30,00	0
PERSONNEL						
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS	0	0	0	0	0	5
Masse salariale	0	0	0	0	0	1 033 983
Charges sociales	0	0	0	0	0	562 963



COMPTES SOCIAUX AU 31.12.25

**E. RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 8.1 - Titres de participation » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation, notamment les modalités liées aux tests de valeur à la clôture.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans cette note de l'annexe des comptes annuels, et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026


Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 10-04-2026 10:46
Lieu : PARIS
6339333135333131...

Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Guillaume Ronco



COFIDUR SA

79 Rue Sainte Melaine

53 000 LAVAL

Annexe Comptes Sociaux

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025

1. Bilan Actif

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	12 791 695	-	12 791 695	12 791 695
Total (I)	12 791 695	-	12 791 695	12 791 695
CREANCES				
Créances Clients et Comptes rattachés	82 489	-	82 489	-
Autres créances	59 960	-	59 960	59 652
Charges constatées d'avance	23 520	-	23 520	
Action Propres	152 972	-	152 972	121 378
Autres Titres VMP	500 000	-	500 000	500 000
Disponibilités	367 577	-	367 577	898 078
	-	-	-	-
Total (II)	1 186 518	-	1 186 518	1 579 108
TOTAL ACTIF	13 978 213	-	13 978 213	14 370 803

2. Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
Capital (dont versé [0])	2 707 250	2 707 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 374 867	1 374 867
Réserve légale	430 501	430 501
Réserves réglementées	122 451	122 451
Autres réserves	1 701 428	1 701 428
Report à nouveau	2 232 567	1 097 623
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	715 505	1 712 443
Provisions réglementées	23 689	7 896
Total des capitaux propres (I)	9 308 257	9 154 459
Provisions pour risques	21 170	27 510
Total des provisions (III)	21 170	27 510
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 581 590	5 097 500
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	53 448	91 334
Dettes fiscales et sociales	13 748	-
Total des dettes (IV)	4 648 785	5 188 834
TOTAL PASSIF	13 978 213	14 370 803

3. Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Net
Production vendue :	158 741	60 000
Autres produits	-	13 757
Total des produits d'exploitation	158 741	73 757
Autres achats et charges externes	261 122	218 788
Impôts, taxes et versements assimilés	658	6 649
Autres charges	5 000	5 001
Total des charges d'exploitation	266 781	230 438
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	-108 040	-156 681
Produits Financiers		
De participation	1 000 000	2 000 000
Autres intérêts et produits assimilés	22 828	19 655
Total des produits financiers	1 022 828	2 019 655
Intérêts et charges assimilées	183 491	142 635
Total des charges financières	183 491	142 635
2 - RESULTAT FINANCIER	839 337	1 877 020
3 - RESULTAT COURANT avant impôts	731 297	1 720 340
Total des produits exceptionnels	-	-
Total des charges exceptionnelles	15 793	7 896
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 793	-7 896
Total des produits	1 181 569	2 093 412
Total des charges	466 064	380 969
BENEFICE	715 505	1 712 443

4. Présentation

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur Euronext Growth (code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 9 avril 2026.

5. Faits marquants

La société COFIDUR SA poursuit son activité de Holding du Groupe COFIDUR et anime la cotation sur le marché Euronext Growth.

L'année 2025 a été marquée par des incertitudes au niveau des marchés et une accélération de la concurrence et des défaillances d'entreprises. Le groupe a subi une défaillance client importante qui grève significativement le résultat de sa filiale COFIDUR EMS.

La société COFIDUR SA a perçu un dividende de 1 000 000 € au cours de l'année 2025 en provenance de ses filiales COFIDUR EMS et COFIDUR SEICO.

6. Référentiel Comptable

Règles générales

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable Général, modifié par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieures de l'autorité des normes comptable (ANC).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, confortements aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits au bilan est pratiquée par références à la méthode dite des coûts historiques.

Première application du Règlement ANC 2022-06 :

Conformément aux dispositions prévues par l'ANC 2022-06, la société a appliqué pour la première fois ce règlement sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée.
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel.

Les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 s'appliquent de manière prospective, à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 n'a pas entraîné de changement significatif dans la présentation ni dans l'évaluation des comptes de la société.

Le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés en dernière partie des comptes annuels 2025.

7. Information sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Rubrique	Nature d'information	Donnée
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Dordogne Mayenne Développement
	Siège	15 avenue Firmin Bouvier 24750 BOULAZAC
	N° d'identification (si entité française)	900 198 904
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	COFIDUR SA
	Siège	79 rue Saint Melaine 53000 LAVAL
	N° d'identification (si entité française)	682 038 0385
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	https://www.cofidur-groupe.com/

8. Note sur le Bilan

8.1 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

En milliers €	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Valeurs brutes	12791	-	-	12 791
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	12 791	-	-	12 791

Les titres de participations sont constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 100% pour 6 713K€ et des titres de COFIUR SEICO également détenu à 100% depuis le 12 juillet 2024.

A la clôture de l'exercice, la valeur vénale des titres de participation est comparée à la valeur comptable. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur vénale des titres est inférieure à la valeur comptable.

8.2 Créances clients

A la clôture les créances clients sont de 24 K€ correspondant des entreprises liées et 58K€ correspondant à des factures à établir à la clôture.

8.3 Autres Créances

Les autres créances correspondent principalement au crédit de TVA à la date de la clôture de l'exercice en attente de remboursement soit 50 158 €.

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an
Détail autres créances		
Crédit de TVA à rembourser	50 158	50 158
TVA déductible	9 802	9 802
Charges Constatée d'avance	23 520	23 520
Total Créances par échéance	83 480	83 480

8.4 Capitaux Propres

en Keuros	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total
Situation au 31/12/2023	2 707	1 375	2 255	1 776	89	0	8 202
Résultat N-1				89	-89		0
Dividendes distribués (1)				-768			-768
Provision réglementée titres						8	8
Résultat exercice					1712		1712
Situation au 31/12/2024	2 707	1 375	2 255	1 097	1 712	8	9 154
Résultat N-1				1712	-1712		0
Dividendes distribués (1)				-577			-577
Provision réglementée titres						15	15
Résultat exercice					716		716
Situation au 31/12/2025	2 707	1 375	2 255	2 232	716	23	9 308

(1) L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat 2024 en report à nouveau après paiement du dividende de 15€ par action.

A la clôture de l'exercice 2025, 372 actions ont été achetées en auto-détention.

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nominal.

La répartition du capital Social à la date de clôture est la suivante :

Répartition du capital COFIDUR SA	Nombre d'action	% détention
Dordogne Mayenne Développement et de concert	19 277	49,84%
Autocontrôle	372	0,96%
Actionnariat Salarié Cofidur EMS	65	0,17%
Peter Gyllenhammar AB	3 585	9,27%
Famille RABOUTET et de concert	2 185	5,65%
Public	13 191	34,11%
Nombre total Action composant le capital	38 675	100%

Répartition du Capital au 31/12/2025



- Dordogne Mayenne Développement et de concert
- Autocontrôle
- Actionnariat Salarié Cofidur EMS
- Peter Gyllenhammar AB
- Famille RABOUTET et de concert

8.5 Provision pour risques et charges

La provision pour risque correspond au plan des actions gratuites attribué en 2024.

<i>en euros</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Clôture
Provisions pour risque	27 510			-6 340	21 170
Provisions pour pertes de change	0				
Total	27 510	0	0	-6 340	21 70

8.6 Emprunts

Au cours de l'exercice 2025 COFIDUR SA a procédé au remboursement de la première échéance des emprunts souscrits au cours de l'année 2024 pour financer l'acquisition des titres de la société SEICO. Cette échéance annuelle est de 700 K€.

Le capital restant dû à la clôture est des 4 581 K€

<i>en euros</i>	Décembre 2025	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établiss. de crédit	4 581 590	726 150	747 459	769 631	792 701	1 545 649
Total Dettes par échéance	4 581 590	726 150	747 459	769 631	792 701	1 545 649

8.7 Dettes relatives à des entreprises liées

A la date de la clôture, il n'y a aucune dette avec les entreprises liées.

9 Note sur le compte de résultat

En Milliers d'Euros	déc-25	déc-24
Produits d'exploitation	159	60
Autres produits	0	13
Honoraires	-114	-80
Services bancaires	-4	-1
Prestation entreprise liée	-78	-137
Autres charges externe	-72	-5
Intérêts et charges assimilée	-183	-142
Autres impôts et taxes	-1	-7
Produits des participations	1000	2000
Produit financiers	23	19
Dotations Amortissement provision réglementée	-15	-8
Résultat net	715	1712

Information au titre des opérations réalisées avec des parties liées :

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Dordogne Mayenne Developpement	Société Mère	78 339 €	Prestation reçue
Cofidur Ems	Filiale	127 723 €	Prestation réalisée
SEICO	Filiale	31 018 €	Prestation réalisée

10 Autres informations

La société n'emploie plus de salariés depuis le 31 décembre 2020

9.1 Déficits reportables

Après prise en compte du résultat de l'exercice 2024, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 4 121 K€.

9.2 Engagements hors bilan

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS :
Néant
- Nantissement de titre de participation :
Nantissement des titres de la SAS SEICO aux bénéficiaires des partenaires bancaires à hauteur du capital restant dû à la clôture soit 3.5 M€ au 31.12.2025.
- Engagements en matière de retraite
Néant
- Engagements donnés aux dirigeants
Néant

9.3 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Prêts et avances consentis	Cautions et garanties données	Chiffre d'affaires HT	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés	Observations
Renseignements concernant les filiales (> 50 % du capital détenu)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale										
COFIDUR EMS	27 605 712 €	100%	6 712 730 €	6 712 730 €	0	0	66 735 929 €	789 740 €	400 000 €	
SEICO SAS	4 797 388 €	100%	6 078 964 €	6 078 964 €	0	0	17 008 068 €	511 110 €	600 000 €	
A. Total des filiales	32 403 100 €		12 791 694 €	12 791 694 €	- €	- €	83 743 997 €	1 300 850 €	1 000 000 €	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participation										
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)										

11 Honoraires pour le contrôle légal

Le montant global pris en charges relatif aux honoraires pour le contrôle légal par les commissaires aux comptes s'élève à 32 K€ HT pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

en euros	Décembre 2025	Honoraires CAC (légal)	Honoraires CAC (L822-11)
Exponens	16 000	16 000	
E&Y	16 000	16 000	
Total Honoraires des CAC	32 000	32 000	

12 Compte annuel 31.12.2024

1. Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Autres participations	12 791 695	-	12 791 695	6 712 731
	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	Total (II)	12 791 695	-	12 791 695	6 712 731
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Avances et acomptes versés sur commande	-	-	-	-
	CREANCES				
	Autres créances	55 954	-	55 954	11 422
	Capital souscrit - appelé; non versé	-	-	-	-
	Valeurs mobilières de placement	621 378	-	621 378	583 870
	Disponibilités	898 078	-	898 078	1 192 861
	Charges constatées d'avance (3)	3 698	-	3 698	3 588
	Total (III)	1 579 109	-	1 579 109	1 791 740
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
	Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
	Ecart de conversion Actif (VI)	-	-	-	-
	TOTAL ACTIF (I à VI)	14 370 803	-	14 370 803	8 504 471

2. Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé [0])	2 707 250	2 707 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 374 867	1 374 867
	RESERVES		
	Réserve légale	430 501	430 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves réglementées	122 451	122 451
	Autres réserves	1 701 428	1 701 428
	Report à nouveau	1 097 623	1 776 084
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 712 443	89 538
	Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	7 896	-	
	Total des capitaux propres (I)	9 154 459	8 202 119
PROVISIONS	Provisions pour risques	27 510	-
	Provisions pour charges	-	-
	Total des provisions (III)	27 510	-
PASSIF CIRCULANT	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	-	250 748
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 097 500	-
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	91 334	39 243
	Dettes fiscales et sociales	-	12 360
	Total des dettes (IV)	5 188 834	302 352
	Ecart de conversion Passif (V)	-	-
	TOTAL PASSIF (I à V)	14 370 803	8 504 471

3. Compte de résultat

		31/12/2024			31/12/2023
		France	Exportation	Total	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	-	-	-	-
	Production vendue : - biens	-	-	-	-
	- services	60 000	-	60 000	60 000
	Montant net du chiffre d'affaires	60 000	-	60 000	60 000
	Production stockée			-	-
	Autres produits			13 757	-
Total des produits d'exploitation (I)				73 757	60 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			218 788	168 229
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 649	2 132
	Dotations aux provisions			-	-
	Autres charges			5 001	3 500
	Total des charges d'exploitation (II)			230 438	173 861
1- RESULTAT D'EXPLOITATION				-156 681	-113 861
	Bénéfice ou perte transféré (III)			-	-
	Perte ou bénéfice transféré (IV)			-	-
PRODUITS FINANCIERS	De participation			2 000 000	200 000
	Autres intérêts et produits assimilés			19 655	3 650
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			-	-
	Total des produits financiers (V)			2 019 655	203 650
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			-	-
	Intérêts et charges assimilées			142 635	251
Total des charges financières (VI)				142 635	251
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)				1 877 020	203 400
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				1 720 340	89 538
PRODUITS EXCEPT.	Sur opérations de gestion			-	-
	Sur opérations en capital			-	-
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			-	-
	Total des produits exceptionnels (VII)			-	-
CHARGES EXCEPT.	Sur opérations de gestion			-	-
	Sur opérations en capital			-	-
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			7 896	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)				7 896	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-7 896	-
BENEFICE OU PERTE				1 712 443	89 538



RAPPORTS SPÉCIAUX



Cofidur S.A.
Assemblée générale du 21 mai 2026
Quinzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris

S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille

CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 21 mai 2026

Quinzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026

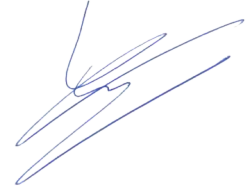
Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par
Yvan CORBIC
Signature numérique de : Yvan CORBIC
Date : 10-04-2026 10:46
Lieu : PARIS
6637633465663632...

Yvan Corbic



Guillaume Ronco

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 20 mai 2026
Vingtième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires
et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de
souscription au profit d'une catégorie de personnes**

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 20 mai 2026
Vingtième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de votre société ou dont votre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission serait réservée à la catégorie de bénéficiaires suivante : des personnes morales de droit français ou étranger (dont holdings, entités, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou fonds gestionnaires d'épargne collective) ou des personnes physiques, chacune présentant la qualité d'investisseur qualifié (au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier) et investissant à titre habituel dans des sociétés cotées opérant dans le domaine de la sous-traitance électronique pour un montant de souscription individuel minimum de € 100 000 par opération.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 500 000 au titre des vingtième et vingt et unième résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 20 000 000 au titre des vingtième et vingt et unième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingt-deuxième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

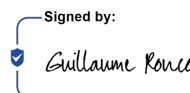
EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

Signed by:

2DD965C07BCB410...

Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Guillaume Ronco

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 20 mai 2026

Dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE
20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 6 000 000
351 329 503 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Eolios
3, rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes cedex 2
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale Versailles et du Centre

Cofidur S.A.

Assemblée générale du 20 mai 2026

Dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (dix-septième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (dix-huitième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite légale de 30 % du capital social par an (dix-neuvième résolution) d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, la compétence pour décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la société, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance réservée à une ou à plusieurs personnes nommément désignées et de lui déléguer le pouvoir de désigner ces personnes conformément à l'article L. 22-10-52-1 du Code de commerce, dans la limite de 30 % du capital social par an (vingt et unième résolution), étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 500 000 au titre de la dix-septième résolution, € 500 000 au global au titre des dix-huitième et dix-neuvième résolutions et € 500 000 au global au titre des vingtième et vingt et unième résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 20 000 000 au titre de la dix-septième résolution, € 20 000 000 au global au titre des dix-huitième et dix-neuvième résolutions et € 20 000 000 au global au titre des vingtième et vingt et unième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingt-deuxième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la dix-septième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-huitième, dix-neuvième, et vingt-et-unième résolutions.


Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Rennes, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:

034DA082EFAB48D...

Yvan Corbic

Signed by:


Guillaume Ronco

